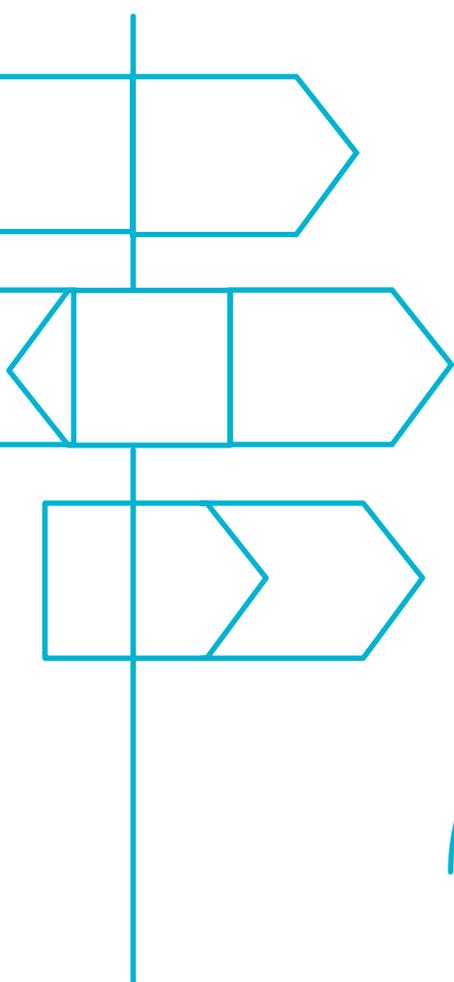


JUILLET 2025

# Regards croisés sur l'intérim

## 1 | Image de l'intérim



# Sommaire

1

Une opinion positive  
de l'intérim

4

2

Les nombreuses facettes  
de l'expérience en intérim

7

3

L'efficacité des agences  
d'emploi reste reconnue

12

4

Des intérimaires moins au  
fait du CDI

17

5

Une acceptabilité du CDI  
en baisse

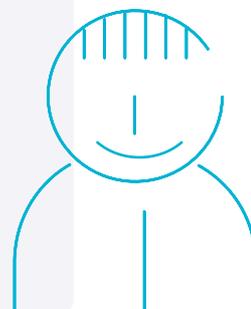
18



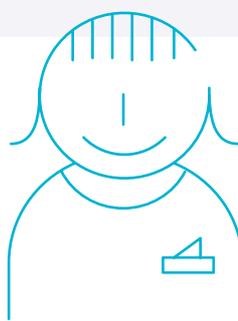
ÉCHANTILLON INTERROGÉ

**1 119**

salariés intérimaires ayant réalisé  
au moins une mission d'intérim au cours  
de l'année écoulée

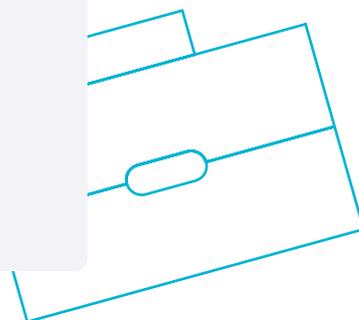
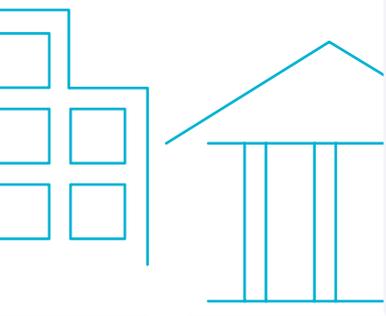


+

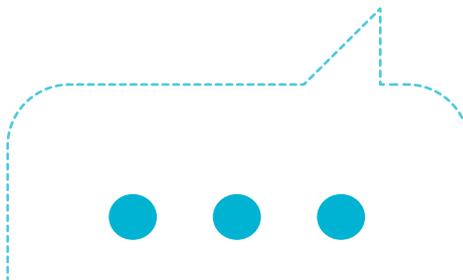


**2 005**

personnes du **grand public**  
(salariés du public, salariés du privé,  
demandeurs d'emploi, étudiants)



INTERVIEWS  
RÉALISÉES EN LIGNE  
PAR BVA



# 1

## Une opinion positive de l'intérim

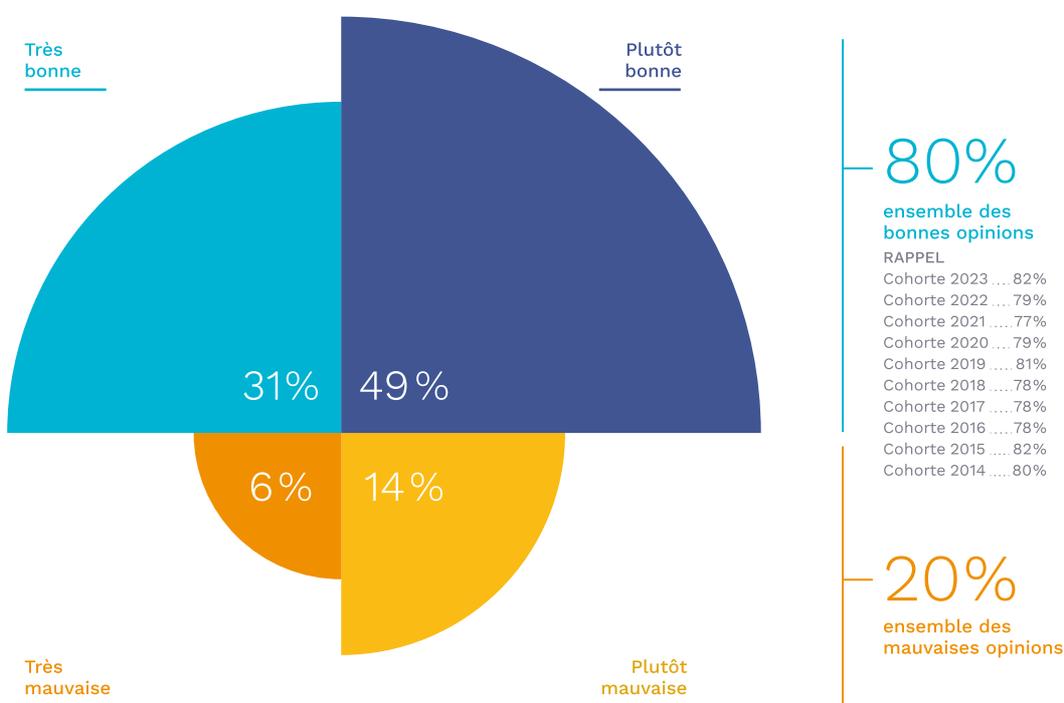
Avec 8 intérimaires sur 10 ayant une bonne opinion de l'intérim, l'image positive de l'intérim s'inscrit dans la durabilité

### QUESTION

De manière générale, quelle opinion avez-vous de l'intérim ?



Répondants → Intérimaires



La majorité des personnes ayant eu une expérience dans l'intérim au cours de l'année en ont une **bonne opinion (80%)**.

**31 %**

ont même une **très bonne opinion** de l'intérim.

En plus de 10 ans, l'intérim a toujours su garder une bonne image auprès d'environ **8 intérimaires sur 10**.

# La notion de liberté reste au premier plan des évocations spontanées à l'égard de l'intérim, et ce bien plus qu'en 2024

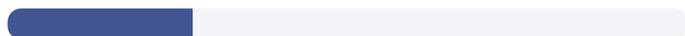
## QUESTION

Lorsque l'on vous parle de l'intérim, quels sont les trois mots ou expressions qui vous viennent à l'esprit ?

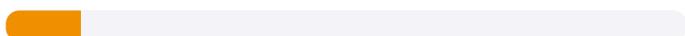


Répondants → Intérimaires

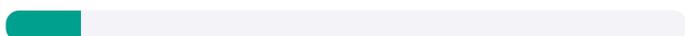
Liberté



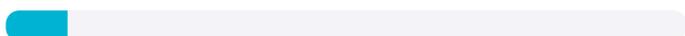
Précarité



Salaire



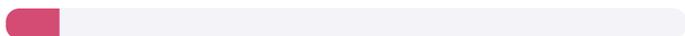
Travail



Flexibilité



Choix



Temporaire



Mission



Expérience



Adaptabilité



Les évocations spontanées des intérimaires interrogés se montrent toujours ambivalentes

Cette année, la notion de « liberté » se détache bien plus qu'en 2024 des autres évocations spontanées. Elle était déjà Top 1 avec 19% de citations ; elle l'est à nouveau, mais avec 8 pts de plus (27%). Il s'agit d'une belle hausse pour une réponse « spontanée ».

Les notions de « salaire », de « travail » mais également de « précarité » suivent avec des taux d'évocation spontanés très proches de l'année dernière.

L'image de l'intérim reste donc très nourrie par la perception que l'on peut avoir du CTT.

**Au sein du grand public, l'image de l'intérim suit une double dynamique : elle se détériore légèrement auprès des salariés et des demandeurs d'emploi ; elle progresse auprès des étudiants**

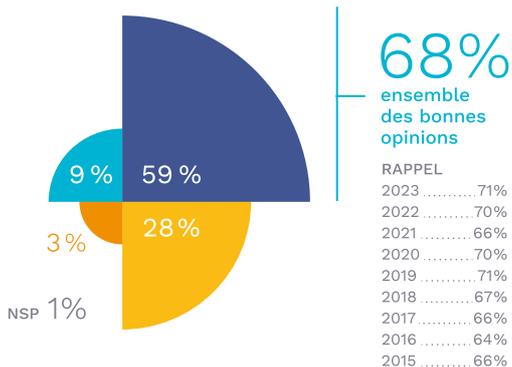
**QUESTION**

De manière générale, quelle opinion avez-vous de l'intérim ?

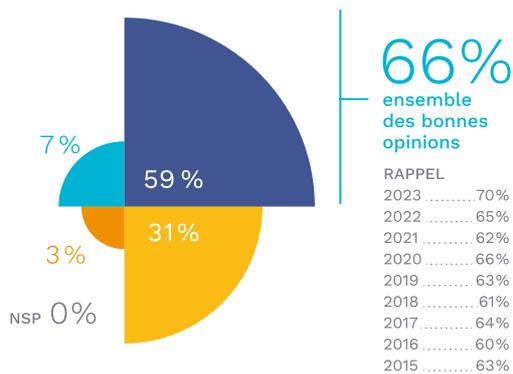


Répondants → Grand public

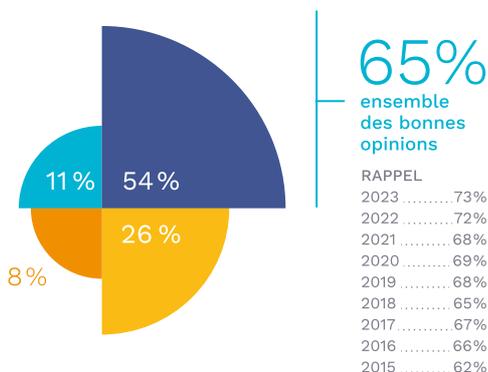
**Salariés du privé**



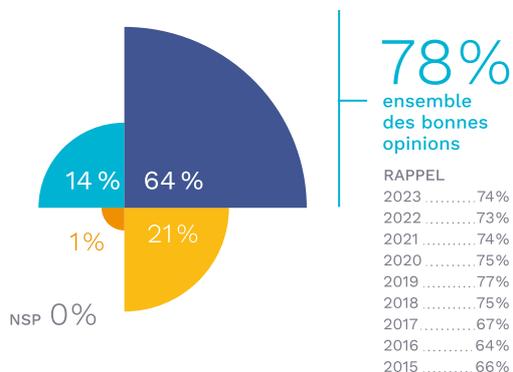
**Salariés du public**



**Demandeurs d'emploi**



**Étudiants**



● Très bonne opinion   ● Plutôt bonne opinion   ● Plutôt mauvaise opinion   ● Très mauvaise opinion



Le grand public (hors retraités) a une opinion plutôt correcte de l'intérim (au-delà de 65% d'opinions positives).

Toujours est-il que les scores de "bonnes opinions" sont en baisse cette année pour les salariés du privé, les salariés du public et les demandeurs d'emploi.

Les étudiants sont à un niveau de "bonnes opinions" jamais atteint auprès du grand public (78%), en contraste avec les salariés et les demandeurs d'emploi (en baisse).

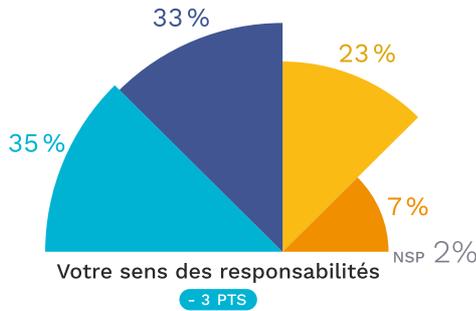
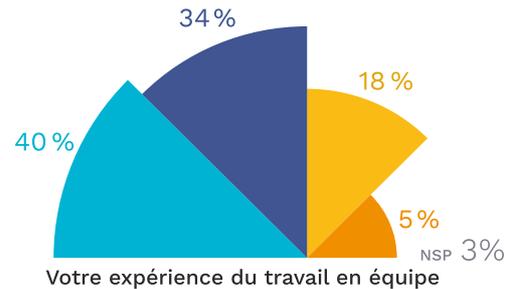
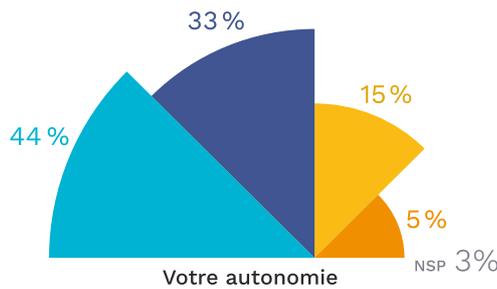
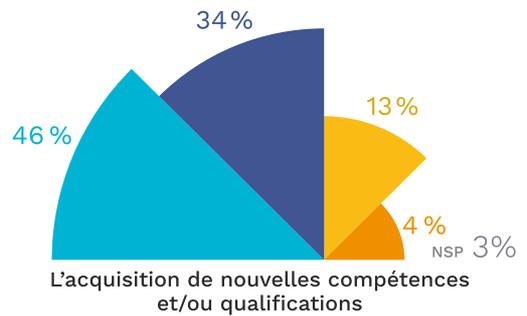
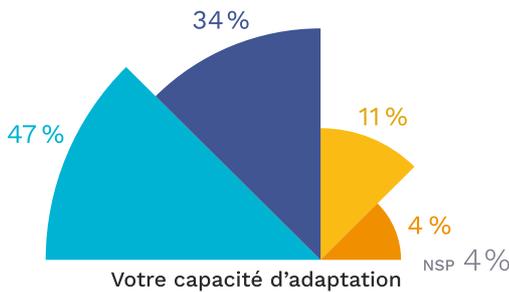
# Les nombreuses facettes de l'expérience en intérim

Les apports de l'intérim sont toujours jugés positivement, notamment : la capacité à développer l'adaptabilité, les compétences et l'autonomie

QUESTION

D'une manière générale, l'intérim vous a-t-il apporté quelque chose en ce qui concerne... ?

Répondants → Intérimaires



● Oui, tout à fait    ● Non, pas vraiment  
● Oui, plutôt    ● Non, pas du tout  
+ 3 PTS Évolution de l'ensemble « Oui » depuis un an

Les intérimaires de 2024 estiment que l'intérim leur a apporté quelque chose en ce qui concerne :

81%

Capacité d'adaptation

80%

L'acquisition de nouvelles compétences

77%

L'autonomie

74%

L'expérience du travail en équipe

68%

Le sens des responsabilités

Cette année, l'intérim leur a un peu moins apporté en "sens des responsabilités" (-3 points). Des perceptions positives toujours marquées (une majorité relative d'opinions « très positives »).

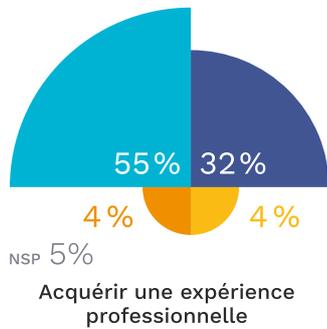
# Un passage dans l'intérim est un moyen de diversifier ses compétences et ses expériences professionnelles et d'apprendre différents métiers

## QUESTION

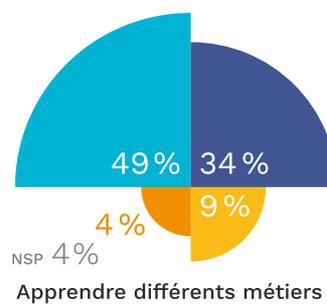
Selon vous un passage dans l'intérim est-il très utile, assez utile, peu utile ou pas du tout utile pour... ?



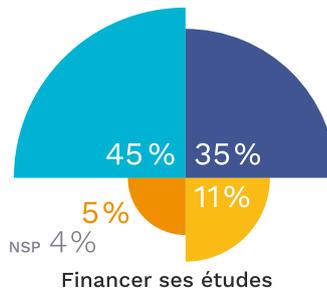
Répondants → Intérimaires



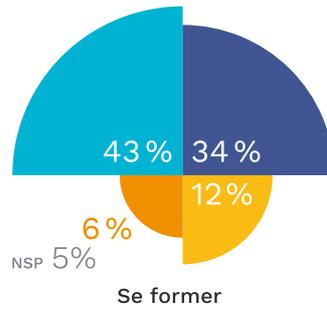
87%  
ensemble « utile »  
+ 3 PTS



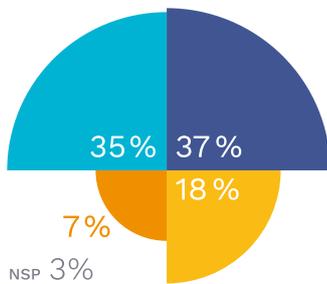
83%  
ensemble « utile »



80%  
ensemble « utile »



77%  
ensemble « utile »



72%  
ensemble « utile »  
- 5 PTS

- Très utile
- Assez utile
- Peu utile
- Pas du tout utile

+ 3 PTS Évolution de l'ensemble « utile » depuis un an

Les intérimaires de 2024 estiment que l'intérim leur a été utile en ce qui concerne :

87%

Acquérir une expérience professionnelle

83%

Apprendre différents métiers

80%

Pour financer ses études

77%

Se former

72%

Trouver un emploi en CDI ou CDD de longue durée

La dimension « trouver un emploi en CDI ou CDD de longue durée » a perdu 5 points cette année.



L'expérience en intérim semble apporter un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, une relation de qualité avec les agences d'emploi et une rémunération satisfaisante

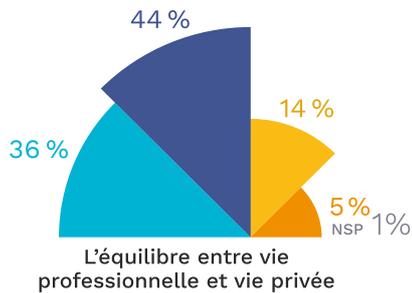
QUESTION

Par rapport à votre expérience du travail en intérim, êtes-vous très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait, très insatisfait en ce qui concerne...

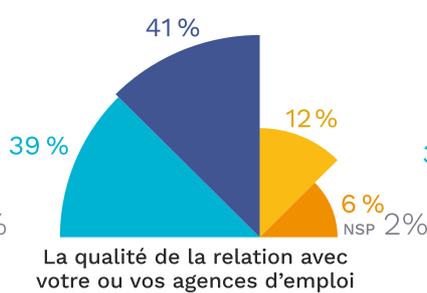


Répondants → Intérimaires

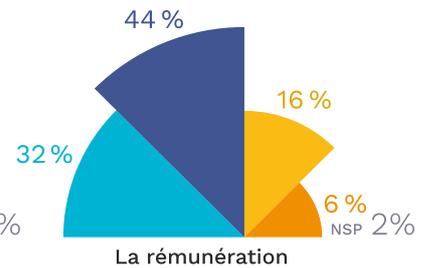
80% ensemble « satisfaction »



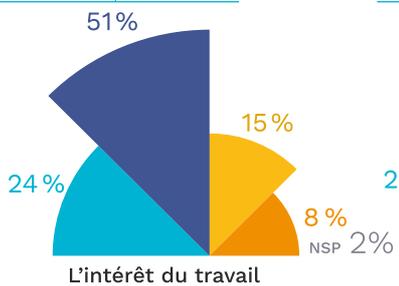
80% ensemble « satisfaction »



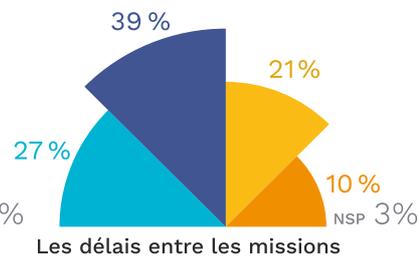
76% ensemble « satisfaction »



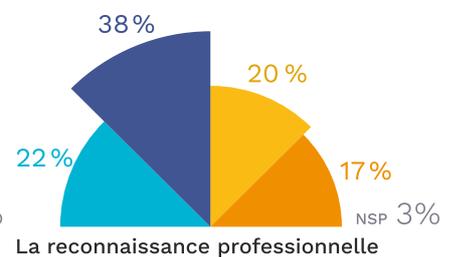
75% ensemble « satisfaction »



66% ensemble « satisfaction »  
- 3 PTS



60% ensemble « satisfaction »



● Très satisfait ● Plutôt satisfait ● Plutôt insatisfait ● Très insatisfait

+ 3 PTS Évolution de l'ensemble « Satisfaction » depuis un an



Les intérimaires de 2024 se déclarent toujours satisfaits de la qualité de la relation avec leur(s) agence(s) (80%).

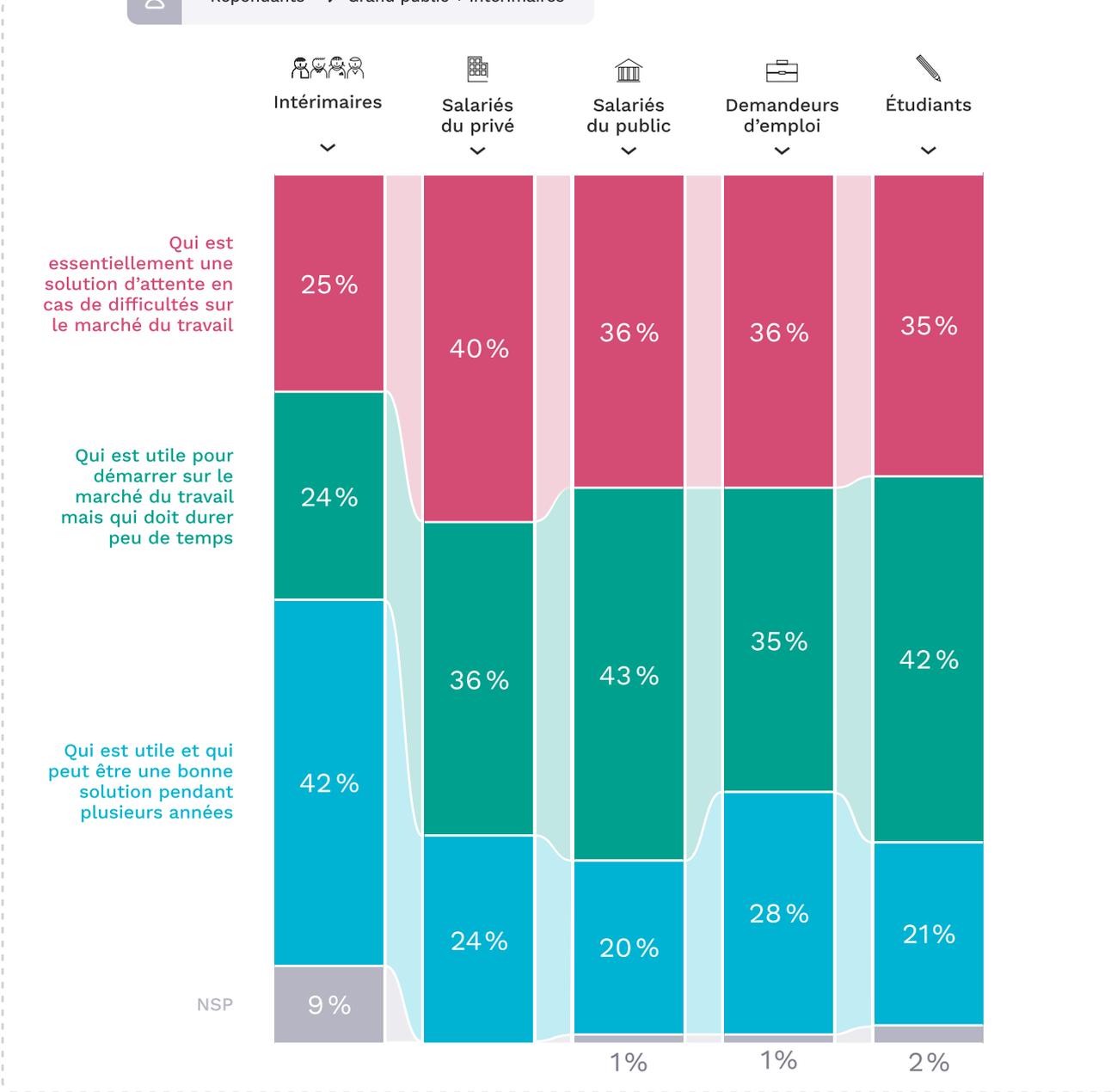
Les autres dimensions restent bien appréciées, notamment l'équilibre vie professionnelle / vie privée, la rémunération (maintien de la nette hausse enregistrée il y a deux ans) ainsi que l'intérêt du travail.

A noter une baisse de la satisfaction concernant les délais entre les missions (-5 points).

**Le grand public continue de voir majoritairement l'intérim comme une solution transitoire, quand les intérimaires le perçoivent davantage comme une solution à long terme**

**QUESTION** Pour vous, travailler en intérim est quelque chose... ?

Répondants → Grand public + intérimaires



Pour le grand public, l'intérim reste majoritairement perçu comme une solution transitoire.

En effet, les salariés du public et les étudiants perçoivent principalement l'intérim comme une solution utile pour entrer sur le marché, mais de courte durée.

Les salariés du privé voient davantage l'intérim comme solution d'attente. Les demandeurs d'emploi sont quant à eux assez partagés, même si ce sont les visions court-termistes qui dominent.

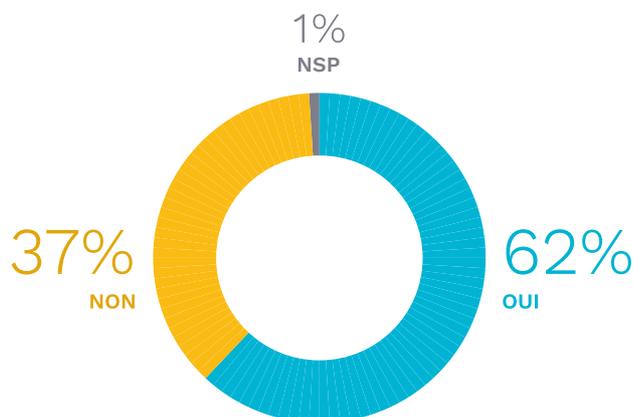
Les deux tiers des intérimaires pensent poursuivre l'intérim dans l'avenir, avec une polarisation entre vision court-termiste (moins de 6 mois) et une vision long-termiste (plus de 2 ans) pour ceux qui envisagent de continuer

QUESTION

Dans l'avenir, pensez-vous continuer à travailler en intérim ?



Répondants → Intérimaires



62%

des intérimaires envisagent de continuer à travailler en intérim dans l'avenir.

QUESTION

Pendant combien de temps pensez-vous continuer à travailler en intérim ?



Répondants → Intérimaires



La projection dans l'intérim se constitue de la manière suivante :

53% pensent continuer de travailler encore plus d'un an.

22% (+5 points par rapport à l'année précédente) pensent continuer à travailler encore plus de 2 ans.

# L'efficacité des agences d'emploi reste reconnue

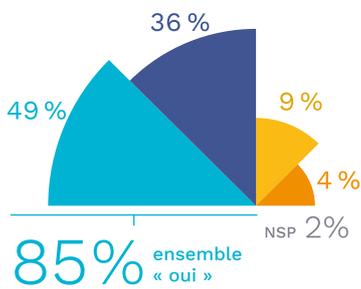
La grande majorité des actifs recommanderait l'intérim à un proche

QUESTION

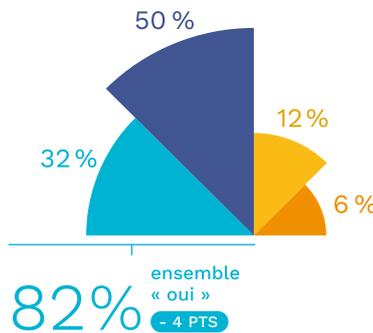
Conseilleriez-vous à un proche en situation de recherche d'emploi d'effectuer des missions d'intérim ?

Répondants → Grand public + intérimaires

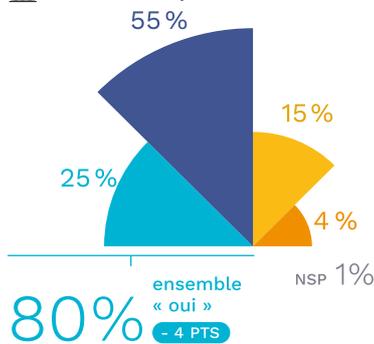
Intérimaires



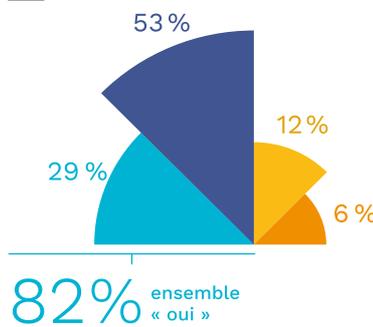
Salariés du privé



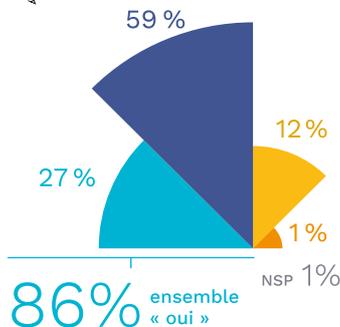
Salariés du public



Demandeurs d'emploi



Étudiants



- Oui, certainement
- Oui, probablement
- Non, probablement pas
- Non, certainement pas



85%

des intérimaires conseilleraient à un proche en situation de recherche d'emploi d'effectuer des missions d'intérim, dont 49% certainement.

A des niveaux très proches, le niveau de recommandation est également particulièrement élevé au sein du grand public.

Malgré un niveau de recommandation élevé, une baisse auprès des salariés du privé et du public est observée cette année (-4 points).

Quelle que soit la cible, les agences d'emploi sont des acteurs auxquels s'adresserait le grand public en situation de recherche d'emploi, malgré une tendance à la baisse

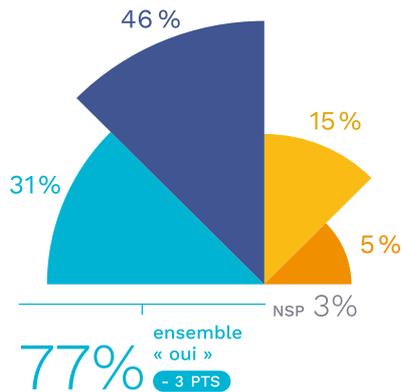
QUESTION

Si vous étiez en situation de recherche d'emploi, seriez-vous prêt à vous adresser à une agence d'emploi pour retrouver un emploi?

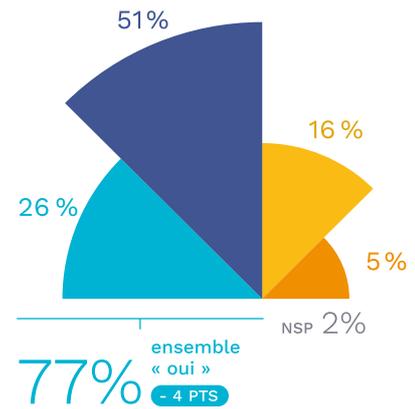


Répondants → Grand public

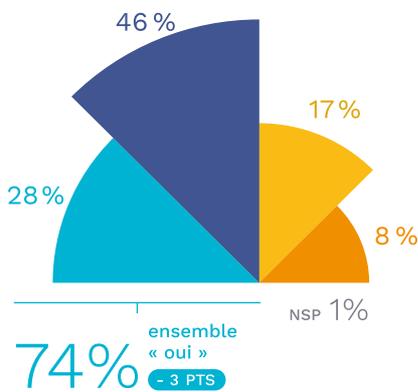
Salariés du privé



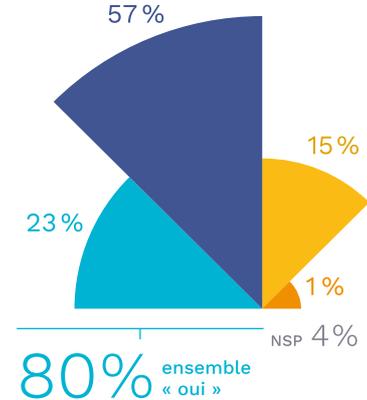
Salariés du public



Demandeurs d'emploi



Étudiants



● Oui, certainement    ● Oui, probablement    ● Non, probablement pas    ● Non, certainement pas



Le grand public s'accorde toujours dans la perception qu'il a des agences d'emploi : quelle que soit la cible interrogée, les trois quart ou plus seraient prêts à s'adresser à une agence pour retrouver (ou trouver) un emploi.

Une baisse générale est observée auprès du grand public cette année, jusqu'à -4 points pour les salariés du public.

# L'efficacité des agences pour trouver un CDD ou un CDI aux demandeurs d'emploi est reconnue par plus des deux tiers du grand public

## QUESTION

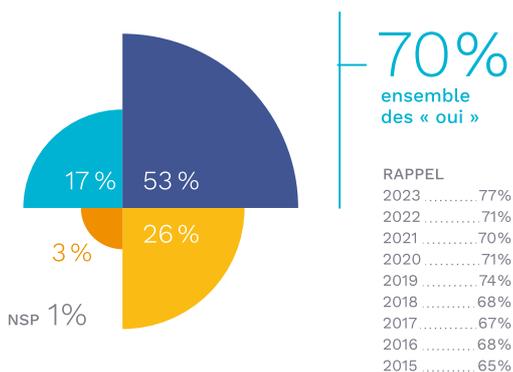
Selon vous, les agences d'emploi sont-elles efficaces pour trouver un emploi en CDD ou CDI aux demandeurs d'emploi ?



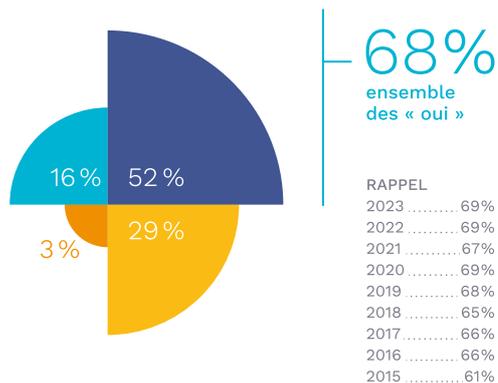
Répondants → Grand public



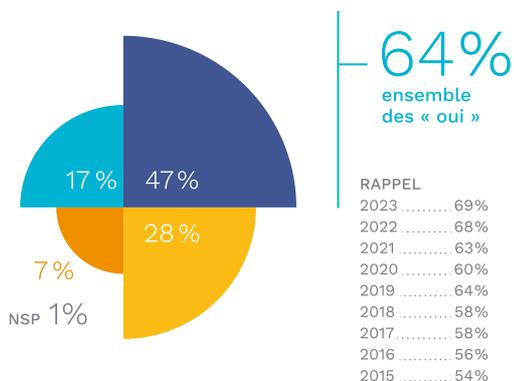
Salariés du privé



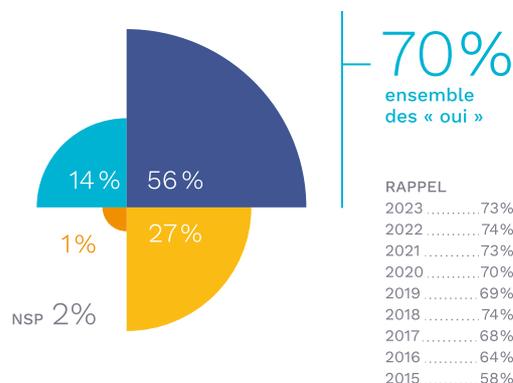
Salariés du public



Demandeurs d'emploi



Étudiants



● Oui, tout à fait ● Oui, plutôt ● Non, pas vraiment ● Non, pas du tout



Environ deux tiers du grand public estiment que les agences d'intérim/agences d'emploi sont efficaces pour trouver un CDD ou un CDI aux demandeurs d'emploi.

Après un pic en 2023 de la crédibilité des agences auprès des salariés du privé, la tendance de 2022 est retrouvée (70%).

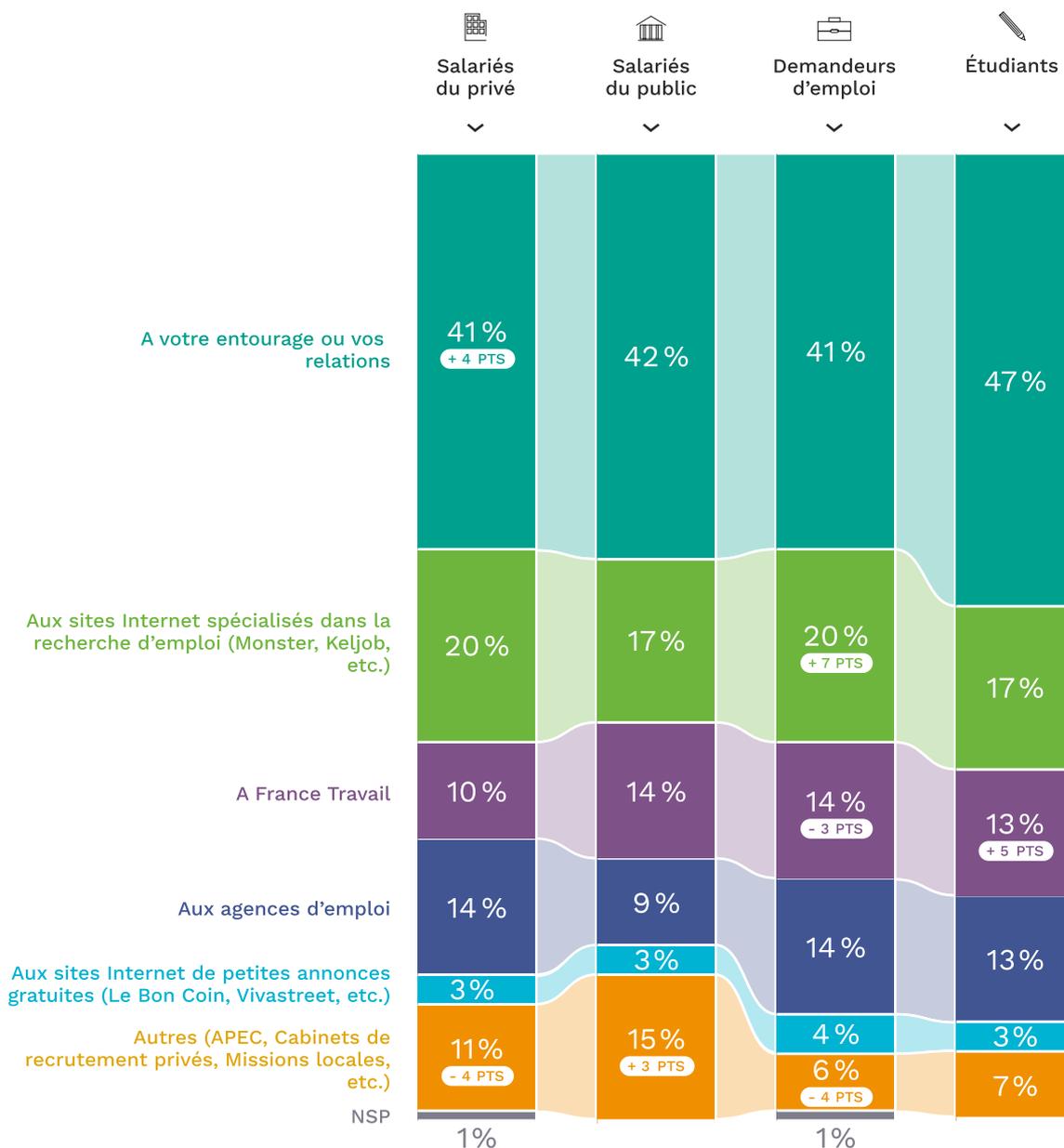
# Le « réseau » reste le premier acteur de confiance dans une démarche de recherche d'emploi, et ce plus qu'avant chez les salariés du privé

## QUESTION

À qui feriez-vous le plus confiance pour (re)trouver un emploi?



Répondants → Grand public



Les différentes cibles ont le plus confiance en leur « réseau » pour trouver un emploi.

Les étudiants, cette année, « miseraient » davantage sur le réseau, sur les sites spécialisés et sur France Travail (+5 points).

La confiance envers l'APEC, les cabinets de recrutement privés ou les Missions locales diminue pour les demandeurs d'emploi et pour les salariés du privé (-4 points). Idem pour France Travail (-3 points) pour les demandeurs d'emploi

## Après France Travail, l'agence d'emploi reste l'acteur le plus consulté par les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur recherche d'emploi

### QUESTION

Dans le cadre de votre recherche d'emploi, quel(s) acteur(s) de l'emploi avez-vous contacté ?



Répondants → Demandeurs d'emploi

France Travail



Une agence d'emploi



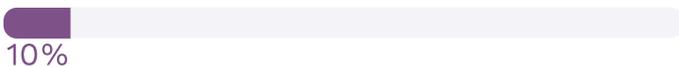
Un cabinet de recrutement



LAPEC



Une Mission locale



Une Chambre des métiers



Autres



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



# 35%

Plus d'un tiers des demandeurs d'emploi a contacté une agence d'emploi lors de sa recherche.

France Travail (anciennement Pôle Emploi) reste l'acteur le plus contacté par les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur recherche d'emploi (79%)

Par rapport à l'année précédente, contacter les cabinets de recrutement dans le cadre de leur recherche d'emploi est une pratique moins populaire (-3 points).

# 4

## Des intérimaires plus au fait du CDI Intérimaires (CDII)

La notoriété du CDII chez les intérimaires recommence à augmenter après deux années plus basses

### QUESTION

Avez-vous déjà entendu parler du CDI Intérimaire ?

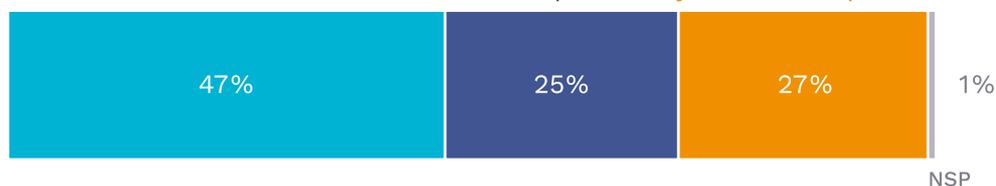


Répondants → Intérimaires

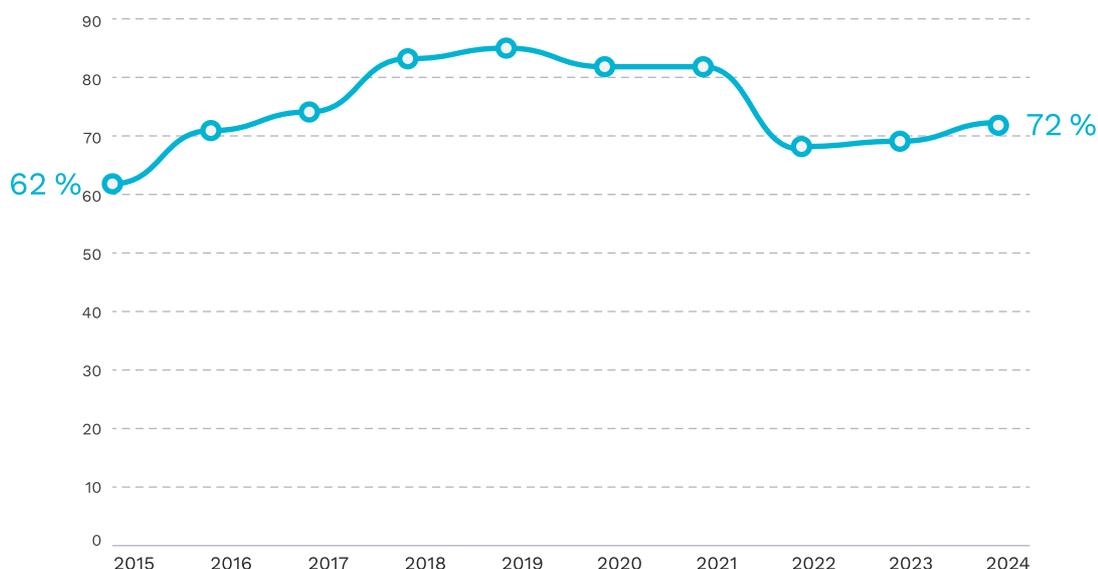
Oui et vous savez précisément de quoi il s'agit

Oui, vous en avez entendu parler ne serait-ce que de nom

Non, vous n'en avez jamais entendu parler



Évolution ensemble de « oui »



Question posée à tous les intérimaires ayant effectué une mission au cours de l'année écoulée, et pas seulement à ceux à qui le CDI-I a été proposé.



La notoriété du CDII augmente de 3 points du niveau enregistré l'année passée (69% en 2024).

En une décennie, la connaissance du CDII par les intérimaires a augmenté de 26 points, avec un pic à 85% en 2020.

La part de ceux qui savent précisément ce dont il s'agit est stable (47%).

# 5

## Une acceptabilité en baisse

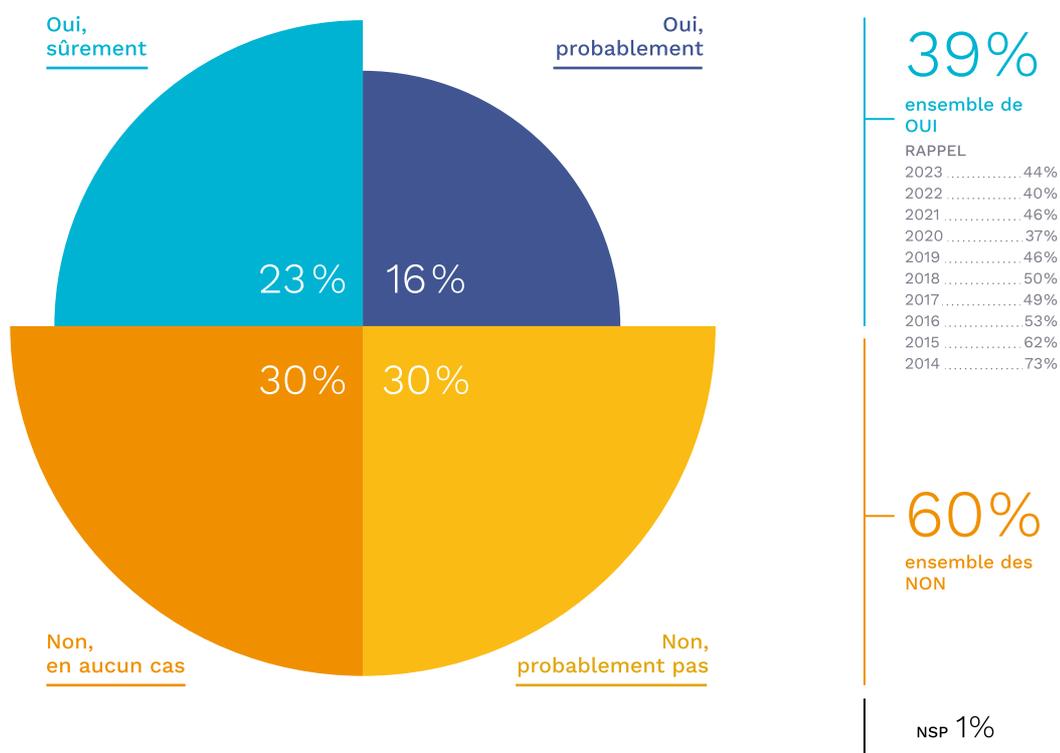
Après plusieurs années de baisses entre 2015 et 2020, l'attractivité du CDI semble avoir atteint un plancher autour des 40%

### QUESTION

Vous-même, accepteriez-vous ce type de contrat (CDI Intérimaire) si une agence d'emploi vous le proposait ?



Répondants → Intérimaires



Les éléments présents sont complétés par une étude approfondie sur le CDI Intérimaire. À noter que les indicateurs présentés ici ont vocation à suivre dans la durée les évolutions de la connaissance et du positionnement des intérimaires vis-à-vis du dispositif. Pendant les premières années, alors que le dispositif monte en charge, il est normal de recenser des variations importantes d'une année sur l'autre, qui se stabiliseront avec le temps.



**39%**

des intérimaires accepteraient un CDI Intérimaire (CDII) si cela leur était proposé.

Le niveau d'acceptation d'un CDII reste en-dessous de 50% depuis 2020.

A noter toutefois une légère hausse (+3 points) des intérimaires sûrs d'accepter un CDII.

## Les raisons d'accepter le CDI intérimaire portent avant tout sur son caractère « rassurant » par le maintien de l'activité et sa proximité avec le CDI

### QUESTION

Pour quelles raisons accepteriez-vous un CDI-I ?



Répondants → Intérimaires

1

Maintien de l'activité professionnelle (stabilité de l'emploi, sécurité de l'emploi)

2

Une indemnisation à la hauteur du travail effectué (bonne rémunération, sécurité financière...)

3

Facilité d'avoir un emploi pérenne (emploi garantie, assuré...)

4

Possibilité de décrocher un CDI à la fin de la mission

5

Possibilité de bénéficier des avantages d'un CDI classique (prêt dans les banques, congé payé, crédit...)

Questions posées à tous les intérimaires ayant effectué une mission au cours de l'année écoulée et pas seulement à ceux à qui le CDI-I a été proposé.

UNE ÉTUDE COMPLÈTE SUR LE CDI INTÉRIMAIRE EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE

[WWW.OBSERVATOIRE-INTERIM-RECRUTEMENT.FR](http://WWW.OBSERVATOIRE-INTERIM-RECRUTEMENT.FR)

# Contact

[contact@observatoire-interim-recrutement.fr](mailto:contact@observatoire-interim-recrutement.fr)

Tel : 01 55 07 85 61

Fax : 01 55 07 85 86

[www.observatoire-interim-recrutement.fr](http://www.observatoire-interim-recrutement.fr)

**O**BSERVATOIRE DE  
L'**I**NTÉRIM ET  
DU **R**ECRUTEMENT

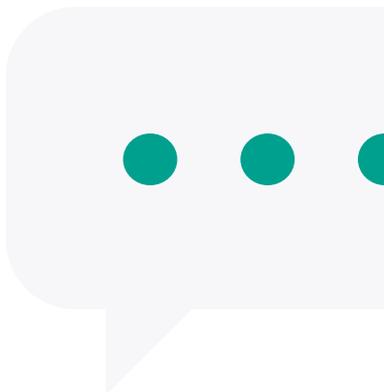
JUILLET 2025

# Regards croisés sur l'intérim

## 2 | Parcours et stratégies d'emploi



# Sommaire



## PARTIE 1

### **Les conditions d'entrée en intérim** 4

**1**

La situation à l'entrée en intérim

**5**

**2**

Les attentes via à vis de l'intérim

**11**

## PARTIE 2

### **Les parcours professionnels sur un an** 13

Do

EN MARS 2025, ENVIRON 1546 INTÉRIMAIRES ONT ÉTÉ INTERROGÉS.

**655**

**nouveaux entrants  
intérimaires en mars 2024**

(première inscription en intérim entre  
2023 et 2024 et en mission d'intérim  
en mars 2024)



**1546**

**intérimaires en mars 2023**

(première inscription en intérim  
avant 2023 ou entre 2023 et 2024,  
donc quelle que soit l'ancienneté)



**INTERROGÉS PAR  
TÉLÉPHONE PAR BVA**

## PARTIE 1

# Les conditions d'entrée en intérim

Dans cette partie, les nouveaux entrants relatent leurs parcours professionnels avant l'expérience de l'intérim.

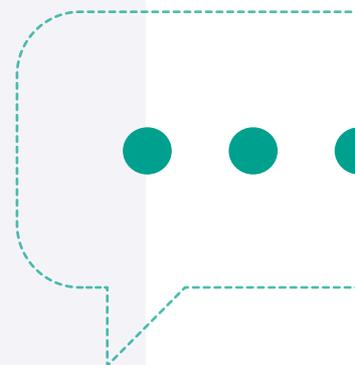
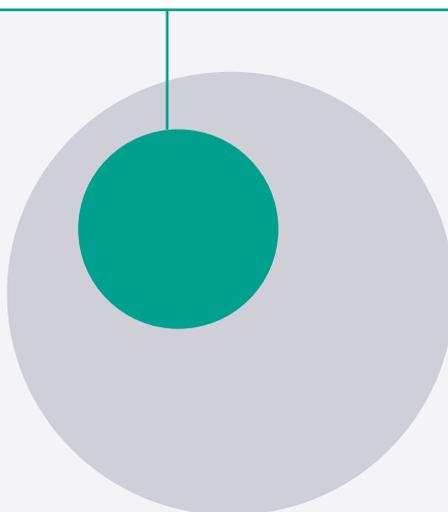


ÉCHANTILLON INTERROGÉ

**655**

**nouveaux entrants  
intérimaires en mars 2024**

(première inscription en intérim entre  
2023 et 2024 et en mission d'intérim  
en mars 2024)



## Une population qui se féminise progressivement

### Répartition hommes/femmes des personnes entrées en intérim en 2023/2024

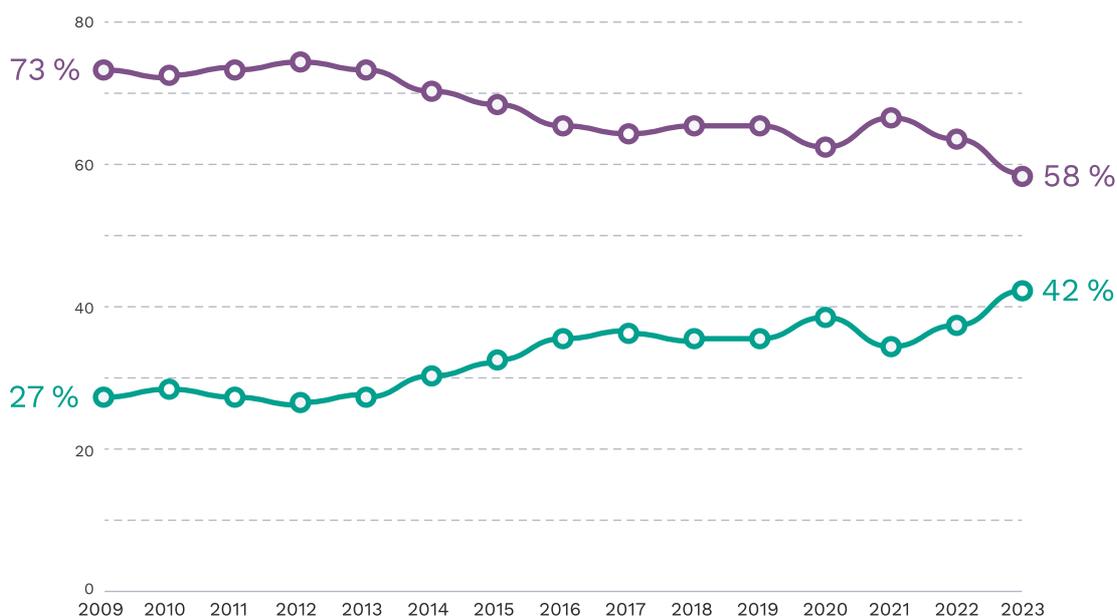


Population → ● Nouveaux entrants  
entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025

42%  
FEMMES



58%  
HOMMES



Avant 1986

Hommes

71 %

Femmes

29 %



58%

des nouveaux entrants  
sont des hommes.

42 % des primo-entrants sont donc des femmes, connaissant un pic, témoignant de la poursuite de la féminisation du secteur amorcée autour de 2012 (16% de femmes en plus parmi les primo-entrants par rapport à 2012).

# Les nouveaux entrants dans l'intérim ont en moyenne 27 ans

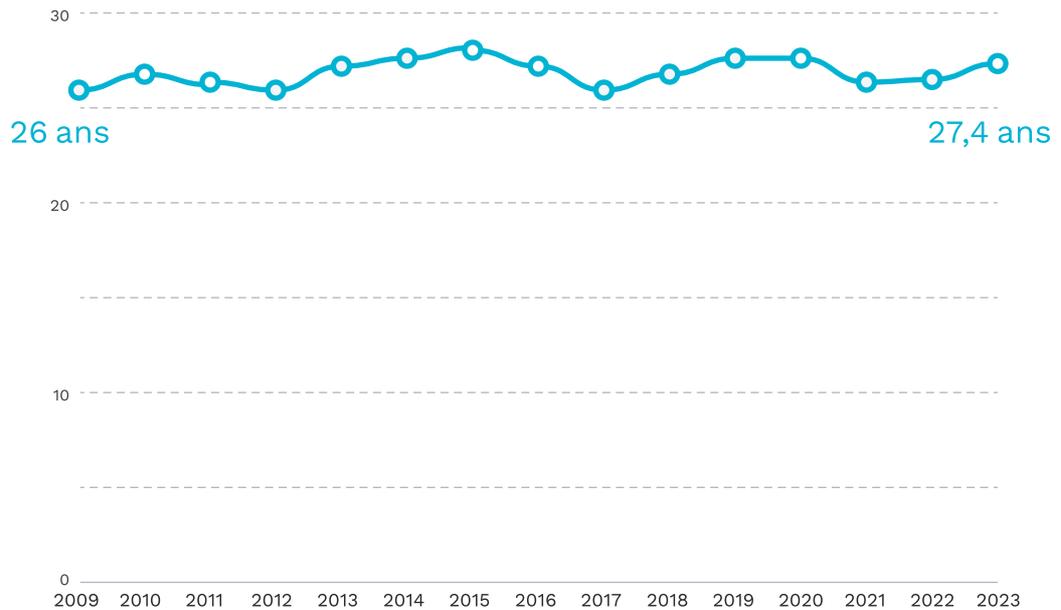
## Âge des personnes entrées en intérim en 2022/2023



Population →  Nouveaux entrants  
entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025



### Évolution de l'âge moyen



Âge moyen en 1991-1995

**23 ans**



**27 ans**

Âge moyen des nouveaux entrants lors de leur inscription en agence d'emploi

Si l'âge moyen d'entrée en intérim fluctue, depuis 20 ans celui-ci se situe toujours entre 25 et 28 ans.

# Au moment de leur inscription, 62% des primo-entrants de 2023/2024 étaient sans emploi

## QUESTION

Quelle était votre situation professionnelle principale au moment de votre inscription en agence d'emploi ?



Population →  Nouveaux entrants  
entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025

Inscrit à France Travail sans indemnité de chômage

23%

Sans emploi et non inscrit à France Travail

21%

Inscrit à France Travail avec indemnité de chômage

18%

Etudiant, élève

18%

En CDI

9%

En CDD

6%

Auto-entrepreneur

2%

En contrat d'alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation...)

3%

Autre situation

0%

62%  
Sans emploi

18%  
Étudiants

20%  
En emploi



# 62%

des nouveaux entrants en 2023/2024 étaient sans emploi au moment de leur inscription en agence d'emploi :

- 23% inscrits à France Travail sans indemnité de chômage
- 21% sans emploi et non inscrit à France Travail
- 18% inscrits à France Travail avec indemnité de chômage

# 18%

étaient étudiants

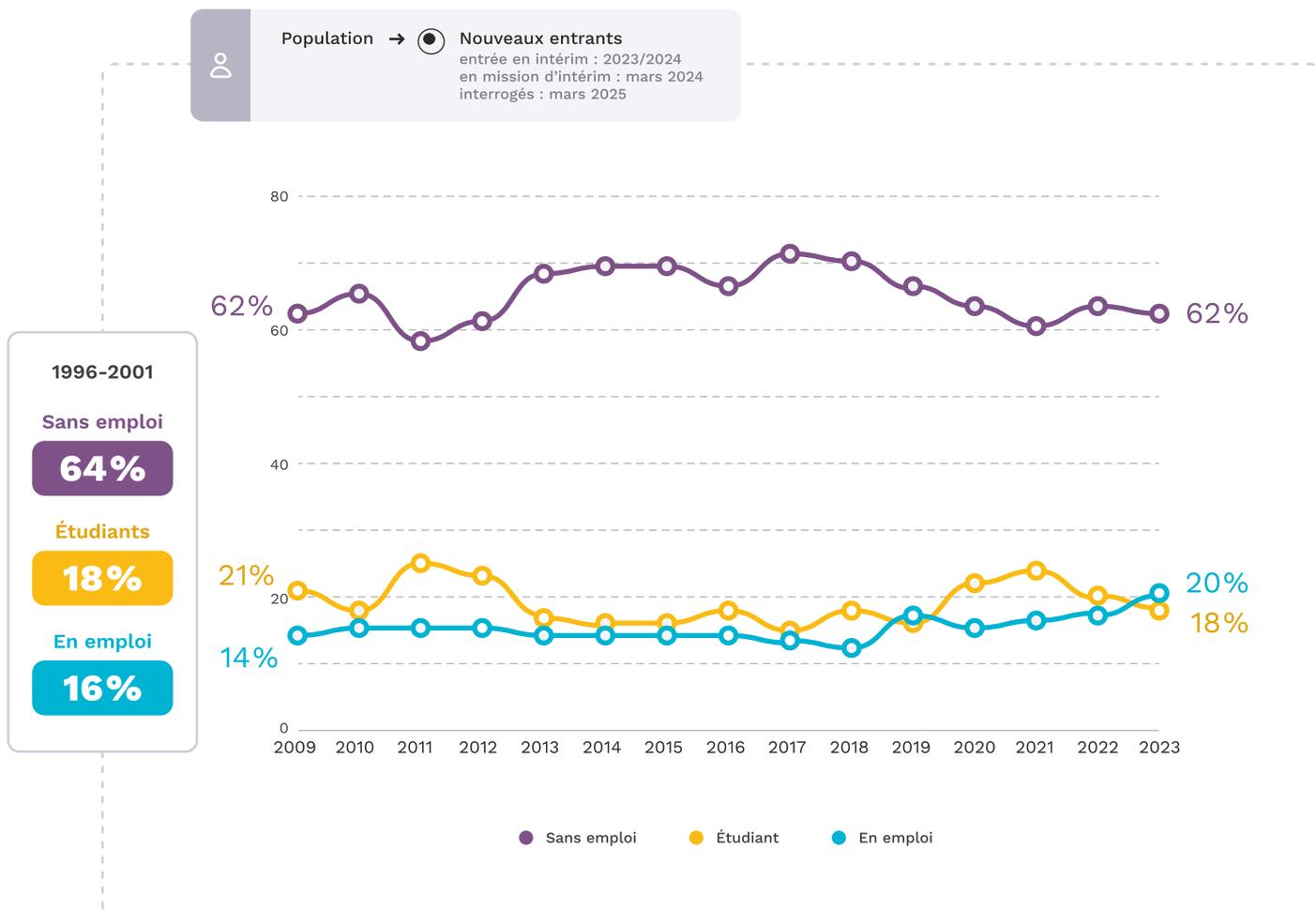
# 20%

étaient en emploi que ce soit en CDI, CDD ou en alternance

Ces personnes ont ainsi pu connaître diverses situations professionnelles avant leur première inscription.

# La proportion de personnes en étude diminue parmi les nouveaux entrants ; davantage de personnes en emploi cette année

## Situation professionnelle au moment de la première inscription en agence d'emploi selon la date d'entrée



### Sans emploi

Les nouveaux entrants en intérim sont majoritairement sans emploi au moment de leur 1<sup>ère</sup> inscription.

Parmi les personnes sans emploi, un léger écart se creuse entre les inscrits à France Travail (+2 points) et les non-inscrits (-3 points).

A l'instar de l'année 2019, la part de primo-entrants en emploi (20%) dépasse celle des primo-entrants étudiants (18%).

## Près des deux tiers des personnes entrées en intérim en 2023/2024 disposaient déjà d'une expérience en CDI ou en CDD avant leur entrée

### QUESTION

Avant votre entrée en intérim, aviez-vous déjà été employé dans une entreprise en... ?



Population →  Nouveaux entrants  
entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025

CDD 45%

CDI 37%

Contrat d'apprentissage 27%

Contrat de professionnalisation 10%

Contrat aidé (emploi aidé, contrat d'insertion, CUI, CAE, etc.) 8%

Aucun contrat 27%

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



# 63%

des nouveaux entrants en 2023/2024 ont connu au moins une expérience de CDI ou CDD avant leur entrée en intérim

# 45%

Près de la moitié déclare avoir connu une expérience en CDD avant leur inscription en agence d'emploi

# 37%

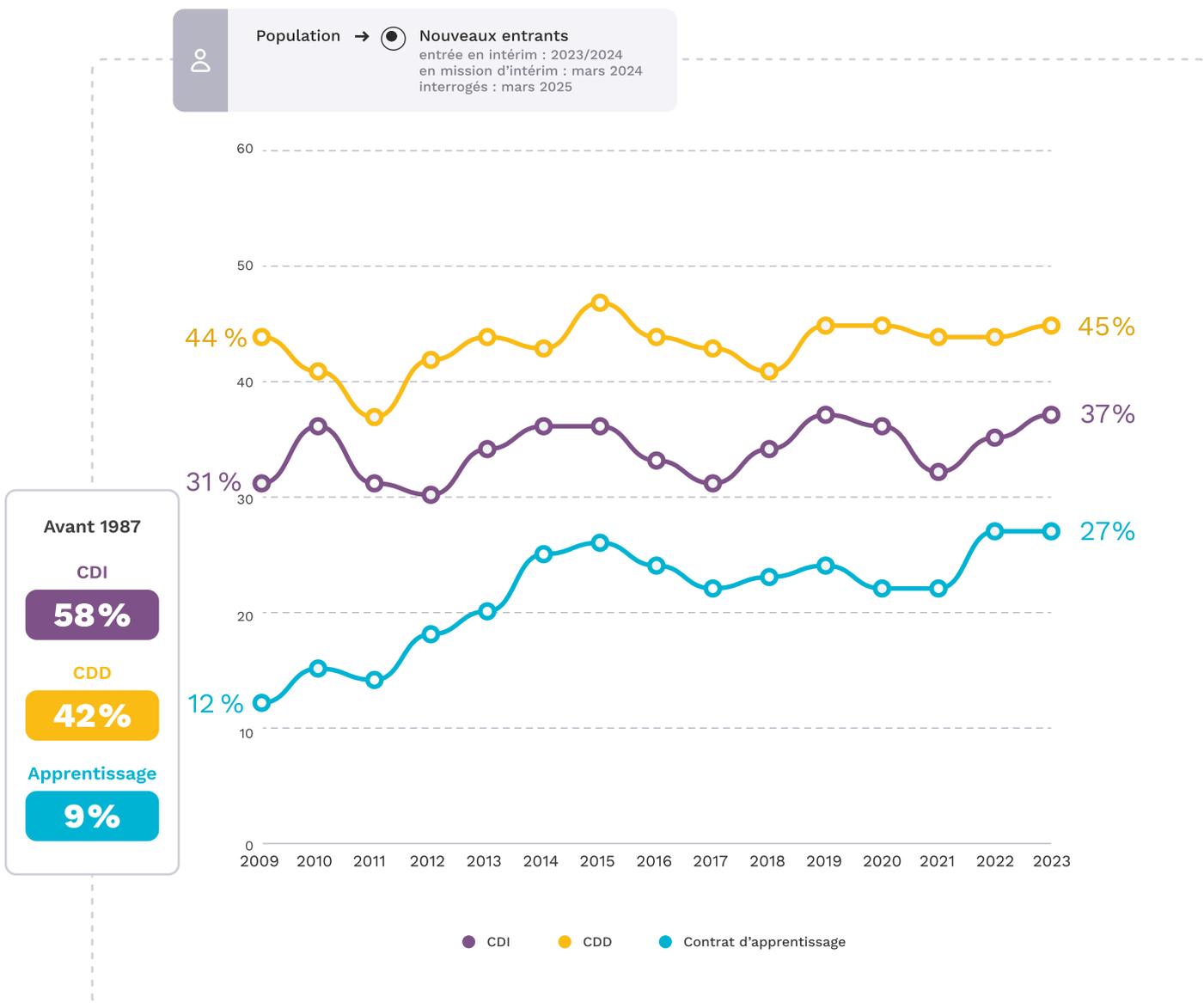
Plus d'un tiers (37%) ont connu une expérience en CDI

# 27%

Plus d'un quart n'avait connu aucune autre forme d'emploi auparavant

# La hausse progressive de la part des contrats d'apprentissage chez les nouveaux entrants se confirme cette année

## Évolution de l'expérience d'autres contrats selon la date d'entrée



**Près de la moitié des nouveaux entrants** avaient déjà expérimenté le CDD avant d'entrer en intérim (45%).

**Une part (croissante depuis 2021) avait déjà été en CDI (37%).**  
 Ce score n'est toutefois pas atypique et se situe dans la fourchette haute de ceux enregistrés au cours des 10-15 dernières années.

**La part des nouveaux entrants ayant déjà été en contrat d'apprentissage se stabilise** cette année à 27% sur son plus haut plateau.

Le besoin de travailler rapidement reste la principale raison du recours à l'intérim

## QUESTION

Plus précisément, quelle est la raison principale qui vous a amené à travailler en intérim ?



Population →  Nouveaux entrants  
entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025

Vous vouliez travailler et l'intérim vous permettait d'avoir un emploi rapidement

34%

Vous ne trouviez pas de CDD ou de CDI et vous vous êtes tourné vers l'intérim

11%

Vous vouliez avoir différentes expériences professionnelles avant de vous fixer

14%

Vous n'aviez pas d'expérience professionnelle et l'intérim vous permettait d'en avoir une

10%

Vous ne vouliez pas travailler tout le temps et vous vouliez pouvoir vous arrêter quand vous le souhaitiez

11%

Vous disposiez d'une période disponible pendant laquelle vous vouliez travailler

8%

Vous espériez trouver un emploi permanent dans les entreprises où l'on vous enrverrait en mission

8%

Aucune / NSP

4%

45%

Logique d'accès à l'emploi

24%

Logique de formation

19%

Logique de choix personnel

8%

Logique d'insertion



45%

Pour près de la moitié des nouveaux entrants (45%), le recours à l'intérim s'inscrit dans une logique d'accès à l'emploi : avoir un emploi rapidement, et/ou à défaut obtenir un CDI / CDD.

24%

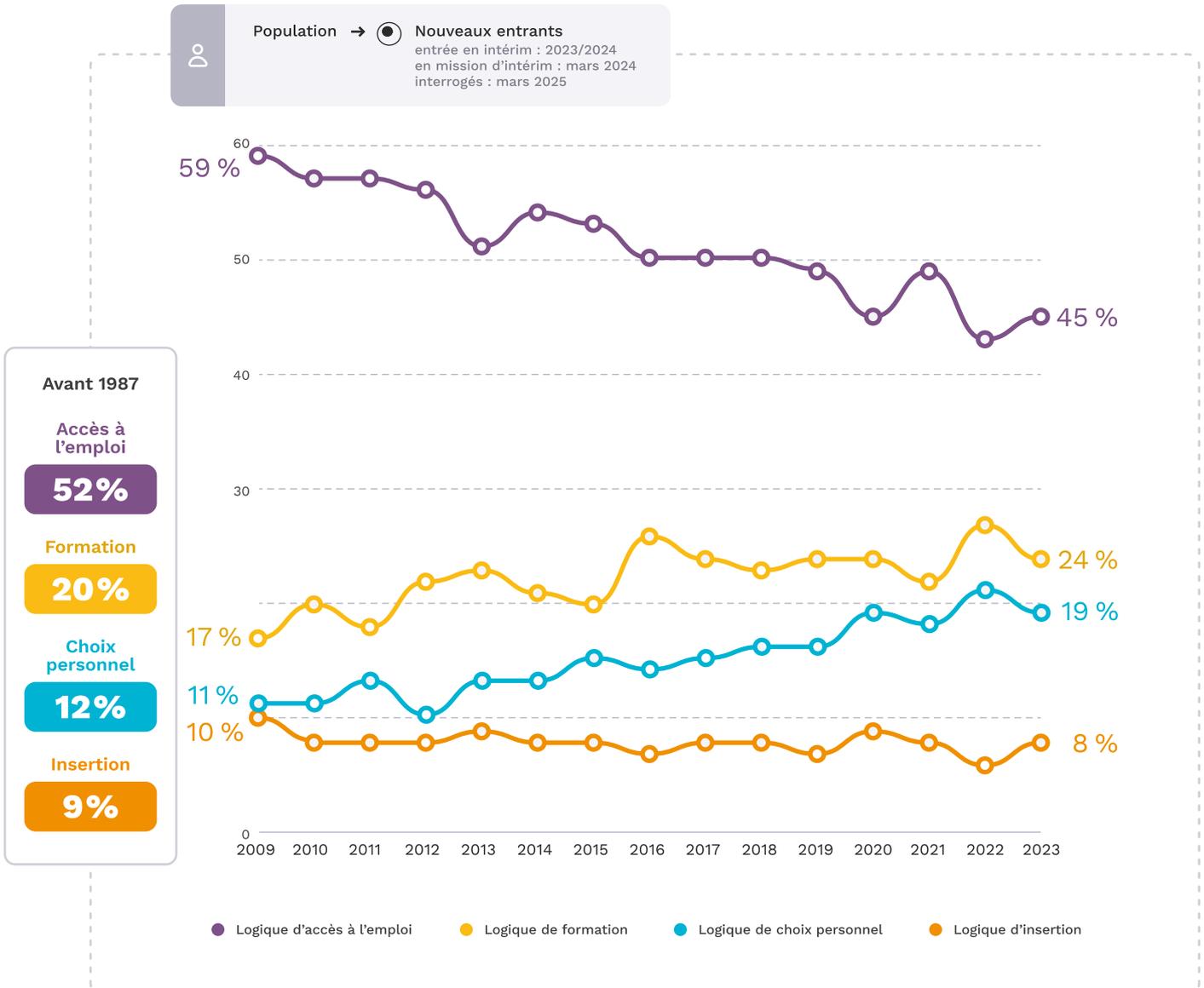
Pour près d'un quart, il s'agit d'une bonne opportunité de formation : avoir différentes expériences professionnelles et/ou acquérir une 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle.

19%

Pour 19% cela correspondait davantage à une logique de choix personnel et pour 8% à une logique d'insertion.

Si l'intérim reste majoritairement perçu comme un moyen d'accéder rapidement à l'emploi, deux autres logiques prennent de plus en plus d'importance : la logique de formation et la logique personnelle

Raison principale du travail en intérim pour les nouveaux entrants



La logique d'accès à l'emploi reste la principale raison de l'entrée en intérim. Cette raison est néanmoins de moins en moins évoquée (59% en 2009, 45% en 2023-2024)

A contrario, les logiques relatives au choix personnel (11% en 2009, 19% en 2023-2024) ou la formation (17% en 2009 et 24% en 2023-2024) prennent de plus en plus de poids.

L'intérim voit donc son image progressivement changer. Il est de moins en moins vu comme une voie "de secours" et plus comme une "alternative", apportant flexibilité et possibilité de se former.

## PARTIE 2

# Les parcours professionnels sur un an

Dans cette partie, les expériences professionnelles des nouveaux entrants et des intérimaires avec plus d'ancienneté sont comparées.

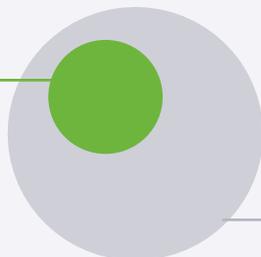


### ÉCHANTILLON INTERROGÉ

**655**

nouveaux entrants  
intérimaires en mars 2024

(première inscription en intérim  
entre 2023 et 2024 et en  
mission d'intérim en mars  
2024)



**1 546**

intérimaires en mars 2024

(première inscription en intérim avant  
2024 ou entre 2023 et 2024, donc  
quelle que soit l'ancienneté)



### TEMPORALITÉ DE L'ENQUÊTE

MARS 2024

MARS 2025

toutes les personnes  
interrogées étaient  
en intérim

moment  
de l'enquête

analyse comparative des  
expériences professionnelles

## Un peu plus de 4 intérimaires sur 10 ont connu, l'année dernière, une période sans mission non souhaitée

### QUESTION

Au cours des douze derniers mois, ya-t-il eu des périodes pendant lesquelles vous vouliez travailler en intérim et on ne vous proposait pas de mission ?



Population →



Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025



Intérimaires de mars 2024

entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025

Nouveaux entrants  
en 2023/2024  
interrogés en mars 2025

Ensemble des intérimaires  
de mars 2024  
interrogés en mars 2025



+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



# 44%

des nouveaux entrants disent avoir connu des périodes sans mission au cours de l'année.

En comparaison, les nouveaux entrants de 2022 (qui ont vraisemblablement un peu plus d'expérience dans l'intérim que ceux de 2023/2024) sont 40% à avoir connu une interruption non désirée au cours de la même période.

En 2024, il y a eu 43% d'interruption non désirée (quelque que soit l'ancienneté dans l'intérim) contre 41% en 2023.

# Un peu plus d'un tiers des intérimaires ont été amenés à refuser une ou plusieurs missions

## QUESTION

Au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé de refuser des missions d'intérim



Population →



Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025



Intérimaires de mars 2024

entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025

Nouveaux entrants  
en 2023/2024  
interrogés en mars 2025

NON

65 %

OUI

35 %

Ensemble des intérimaires  
de mars 2024  
interrogés en mars 2025

64 %

36 %

+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



### 35%

des nouveaux entrants de 2023/2024 ont été amenés à refuser une ou plusieurs missions au cours de l'année écoulée.

Un score identique à celui des nouveaux entrants de 2022.

Peu de changements également par rapport à l'année dernière : 36% des intérimaires ont refusé une ou plusieurs missions en 2024. Pour rappel, en 2023 ils étaient 37%.

# Les horaires de travail, le temps de trajet et le défaut de qualifications : les trois principaux facteurs motivant le refus d'une mission

## QUESTION

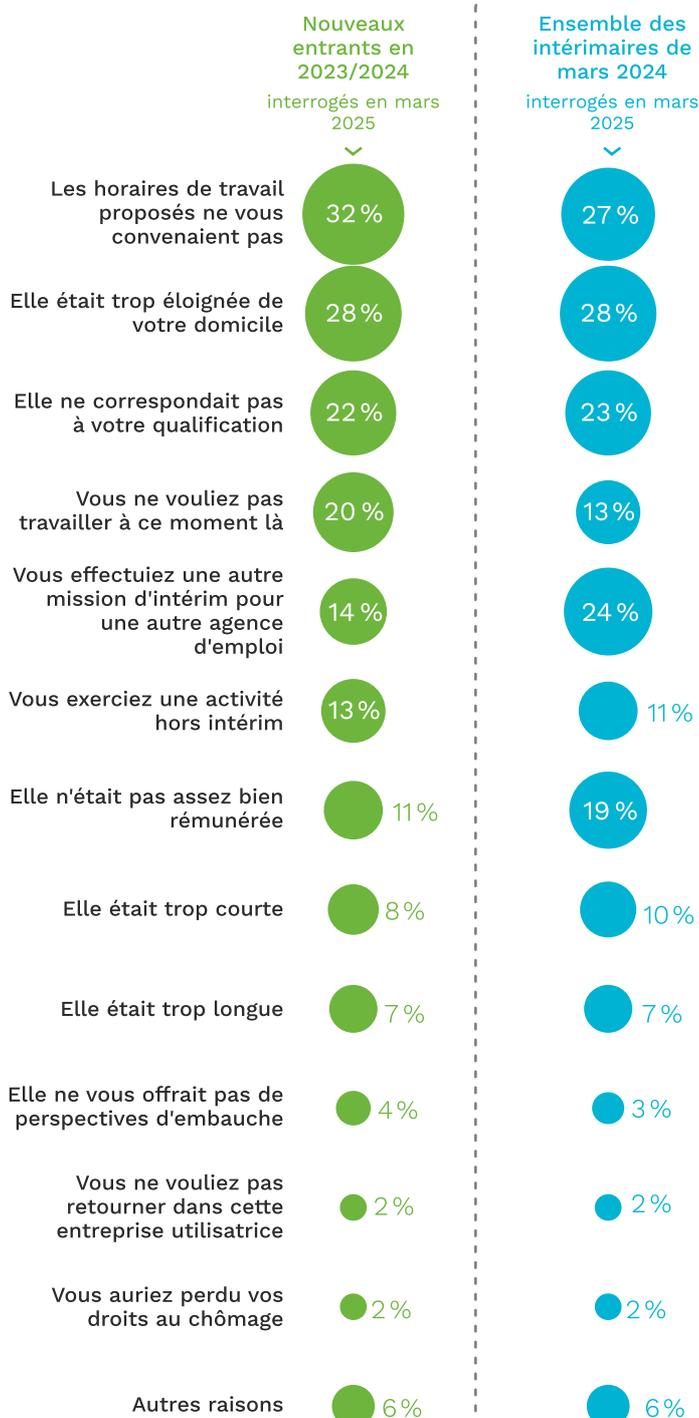
Parmi les raisons suivantes, laquelle ou lesquelles expliquent que vous ayez refusé une ou plusieurs missions d'intérim ?



Population → ●

**Nouveaux entrants**  
entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025

**Intérimaires de mars 2024**  
entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



En tête des raisons évoquées pour expliquer le refus d'une mission, on retrouve à nouveau une **incompatibilité d'horaires (en hausse)** ou un **éloignement trop important de la mission**. Dans des proportions moindres, on distingue également une **inadéquation avec les qualifications**.

Les nouveaux entrants se distinguent de la moyenne des intérimaires avec : **plus de refus de certaines missions car ils ne souhaitaient pas travailler (20% contre 13% en moyenne)**

Les nouveaux entrants se distinguent de la moyenne des intérimaires avec : **moins de refus parce qu'ils effectuaient une autre mission (14% contre 24% en moyenne) ou parce qu'elle n'était pas assez bien rémunérée (11% contre 19% en moyenne)**.

Si la voiture reste le premier moyen de locomotion des intérimaires, les transports en commun et les mobilités douces comme le vélo gagnent du terrain

QUESTION

Par quel moyen vous rendez-vous le plus souvent sur le lieu de travail de vos missions d'intérim ?

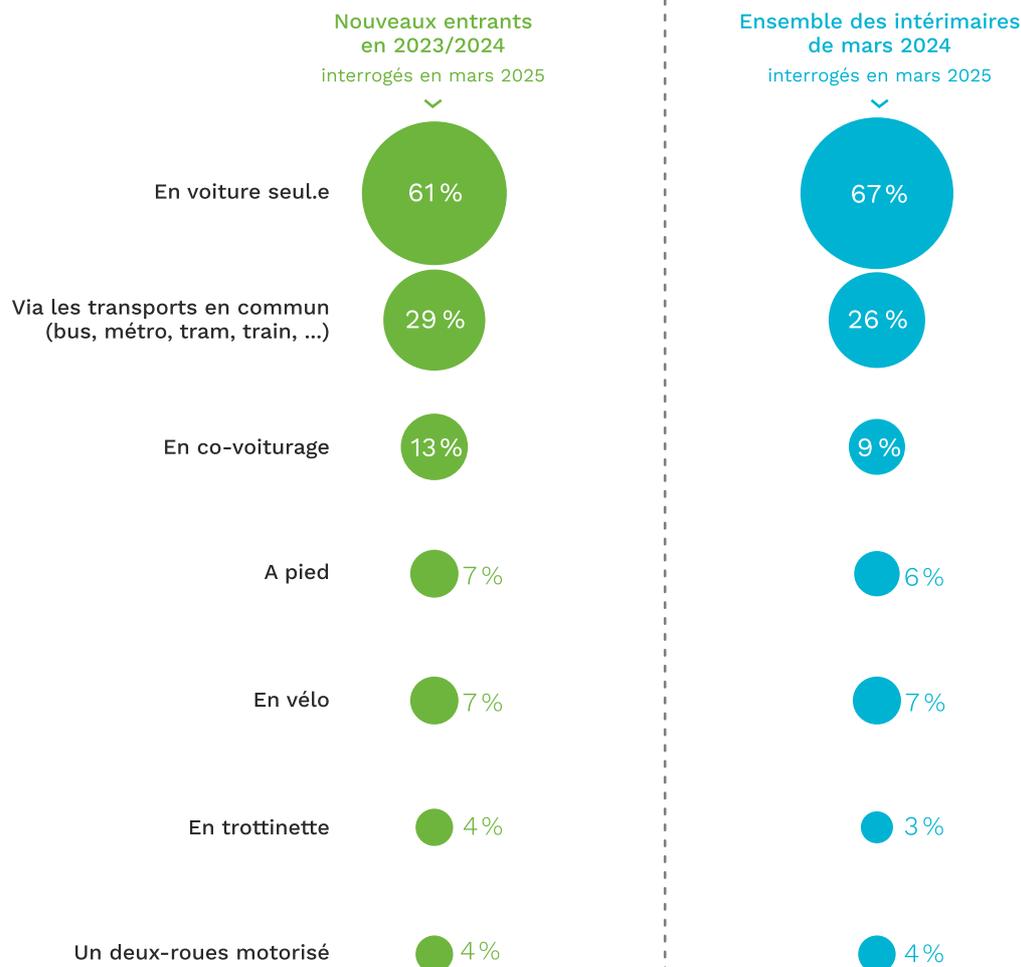


Population →  Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025



Intérimaires de mars 2024  
entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



Pour 61% d'utilisateurs chez les nouveaux entrants 2023/2024 et 67% pour l'ensemble des intérimaires, la voiture reste le principal moyen de transport des intérimaires.

La voiture perd toutefois du terrain sur l'ensemble des intérimaires (-4 points).

A contrario, les transports en commun (26%, +4 points) et le vélo (7%, +3 points) en gagnent.



**Des nouveaux entrants 2023/2024 un peu plus proches de leur lieu de travail que l'ensemble des intérimaires, mais un temps de trajet pas beaucoup plus court**

**QUESTION**

En moyenne, quelle distance parcourez-vous pour vous rendre sur le lieu de votre mission (aller seulement) ? Et quelle est la durée moyenne de ces trajets (aller seulement) ?



Population →  Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025

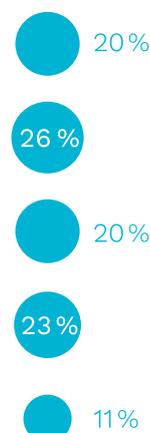


Intérimaires de mars 2024  
entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025

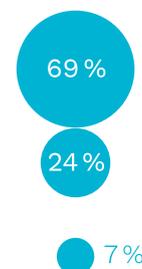
**Nouveaux entrants en 2023/2024**  
interrogés en mars 2025

**Ensemble des intérimaires de mars 2024**  
interrogés en mars 2025

**DISTANCE**



**DURÉE**



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



**20,5 km**

Les nouveaux entrants de 2023/2024 sont plus proches de leur lieu de travail que l'ensemble des intérimaires.

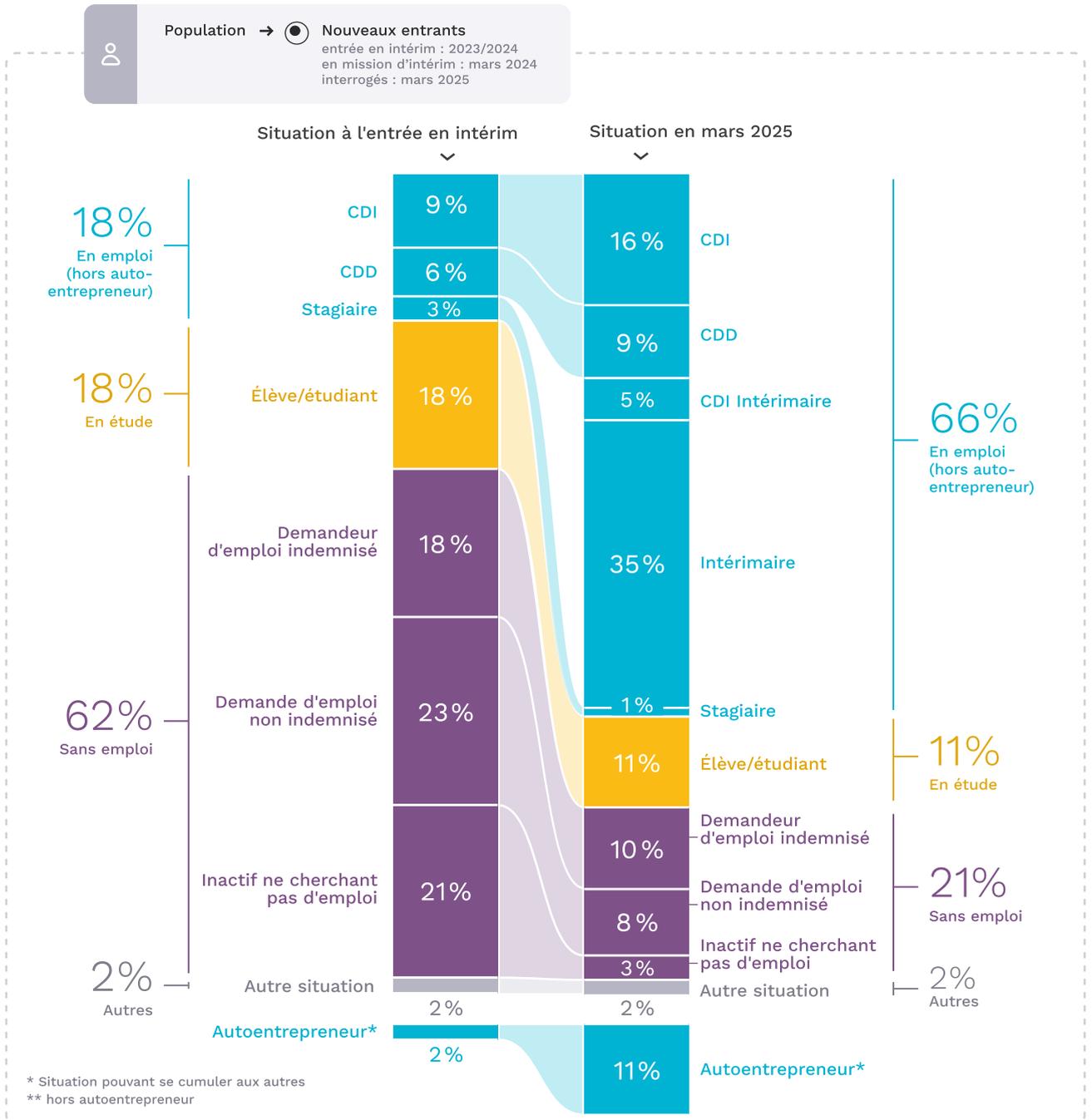
**24,3 km**

Pour l'ensemble des intérimaires qui ont plus de trajet à faire.

Toutefois, si les nouveaux entrants sont plus proches géographiquement, la différence de temps de trajet est faible, sans doute du fait de l'utilisation plus importante des transports alternatifs chez les nouveaux entrants de 2023/2024.

Sur 100 nouveaux entrants 2023/2024, 25 étaient en CDI ou en CDD dans une entreprise au cours du mois de mars 2025

Les trajectoires professionnelles des nouveaux entrants en 2023/2024



25%

des nouveaux entrants,  
1 à 2 ans après leur passage en  
intérim, sont en CDI ou CDD :  
16% en CDI et 9% en CDD

35%

sont toujours intérimaires  
et 11% sont auto-  
entrepreneurs

La proportion des  
demandeurs d'emploi  
passe de 41% à  
l'entrée en intérim à  
18% 1 à 2 ans après le  
passage en intérim;  
celle des salariés en  
CDI/CDD passe de 15%  
à 25%.

Un an après, la part de personnes encore en intérim est de 35% chez les nouveaux entrants, 41% chez ceux de la cohorte de mars 2024

QUESTION

Quelle est votre situation professionnelle actuellement (mars 2025) ?



Population →

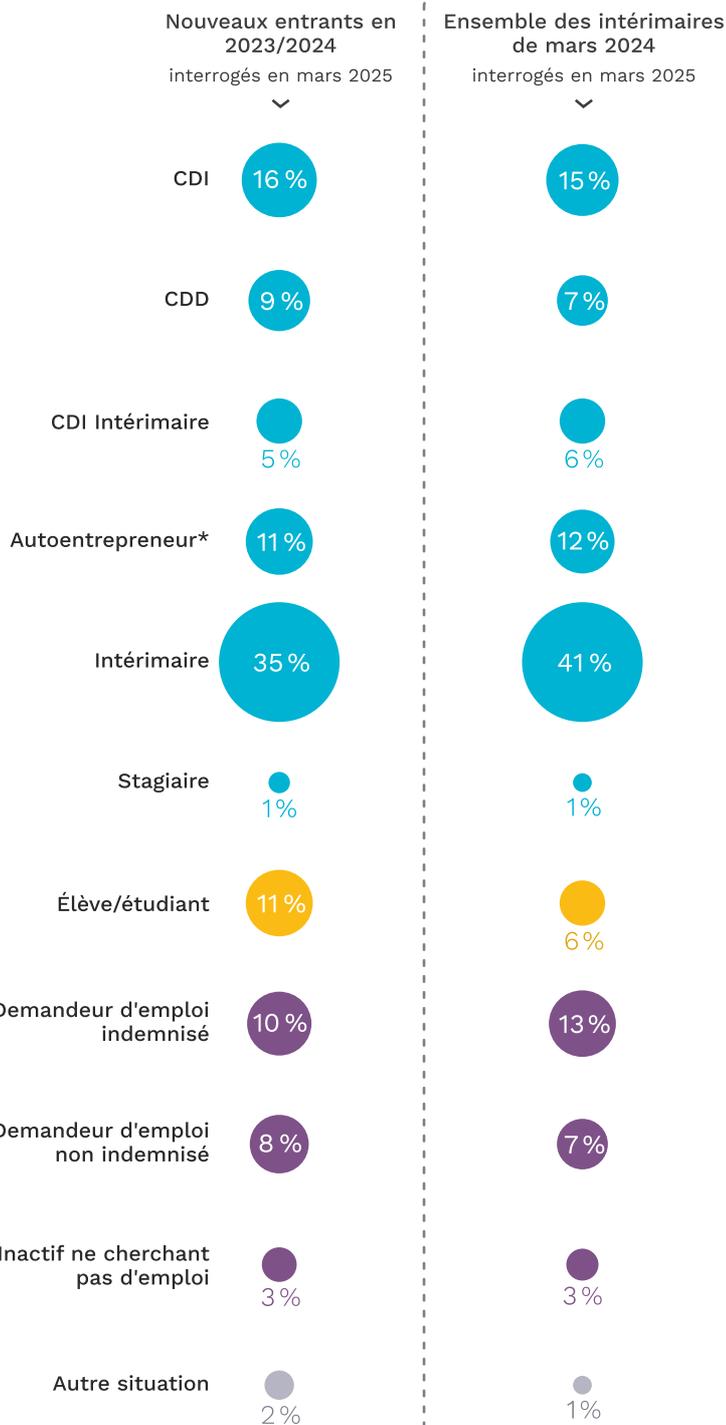
Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025



Intérimaires de mars 2024

entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025



\* Situation pouvant se cumuler aux autres



En mars 2025, les situations professionnelles des nouveaux entrants et de la cohorte de mars 2024 se distinguent très légèrement.

- Parmi la population nouveaux entrants 2023/2024 on observe :
- une part moindre de personnes encore intérimaires (< de 6 points)
  - une part supérieure d'intérimaires redevenus étudiants (> de 5 points)



# Près d'un intérimaire sur deux s'est vu proposer une autre forme de contrat par une entreprise utilisatrice

## QUESTION

Dans le cadre de vos différentes missions, au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé qu'une entreprise utilisatrice vous propose une autre forme de contrat ?



Population →



**Nouveaux entrants**

entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025



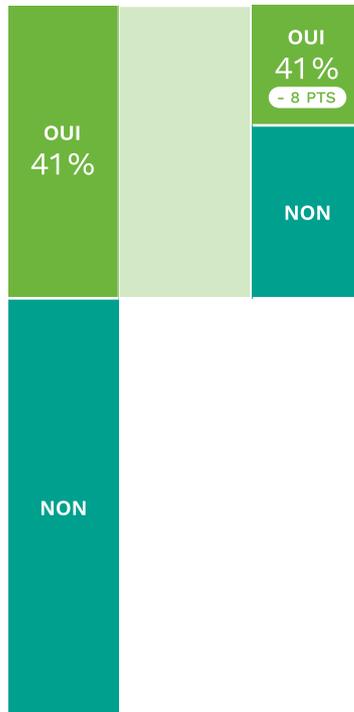
**Intérimaires de mars 2024**

entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025

**Nouveaux entrants  
en 2023/2024**  
interrogés en mars 2025

Une entreprise  
utilisatrice vous a  
proposé une autre  
forme de contrat

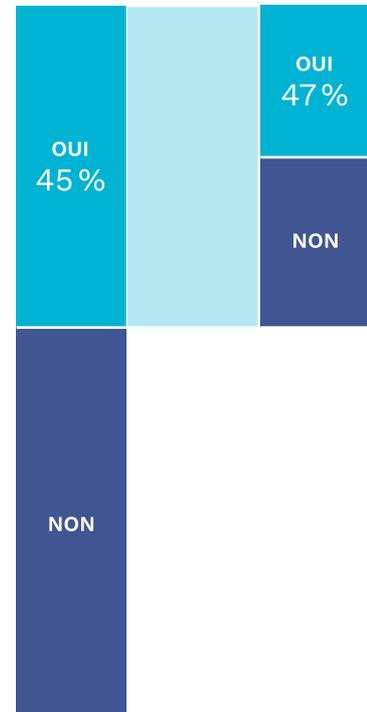
Vous avez refusé  
cette proposition



**Ensemble des intérimaires  
de mars 2024**  
interrogés en mars 2025

Une entreprise  
utilisatrice vous a  
proposé une autre  
forme de contrat

Vous avez refusé  
cette proposition



+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



Au cours de l'année écoulée, 41% des nouveaux entrants 2023/2024 se sont vu proposer une autre forme de contrat par une entreprise utilisatrice : 29% un CDI, 18% un CDD, 8% un autre contrat (hors intérim) et 3% de passer sous statut auto-entrepreneur.

Sur l'ensemble des intérimaires, 45% ont eu une proposition.

**41%**

ont refusé cette proposition (-8 points par rapport à 2022)

Sur l'ensemble des intérimaires en missions en 2024, le taux de refus est un petit peu plus élevé (47%) mais reste stable.

# Un peu moins d'un tiers des intérimaires s'est vu proposer d'autres formes de contrat par une agence d'emploi, notamment le CDI

## QUESTION

Toujours au cours des 12 derniers mois, est-il arrivé qu'une agence d'emploi vous propose...



Population →

**Nouveaux entrants**  
entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025



**Intérimaires de mars 2024**  
entrée en intérim : 2023/2024  
en mission d'intérim : mars 2024  
interrogés : mars 2025

Nouveaux entrants  
en 2023/2024  
interrogés en mars 2025

Ensemble des intérimaires  
de mars 2024  
interrogés en mars 2025

Un CDI

12%

13%

Un CDD

8%

9%

Un CDI Intérimaire

17%

19%

Un contrat d'apprentissage  
intérimaire

2%

3%

Aucun

72%

70%

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



### 28%

des nouveaux entrants 2023/2024 se sont vu proposer une autre forme de contrat par une agence d'emploi : 12% un CDI, 8% un CDD et 17% un CDI.

Peu de différence sur l'ensemble des intérimaires en mission en mars 2024 : 13% se sont vu proposer un CDI, 9% un CDD et 19% un CDI.

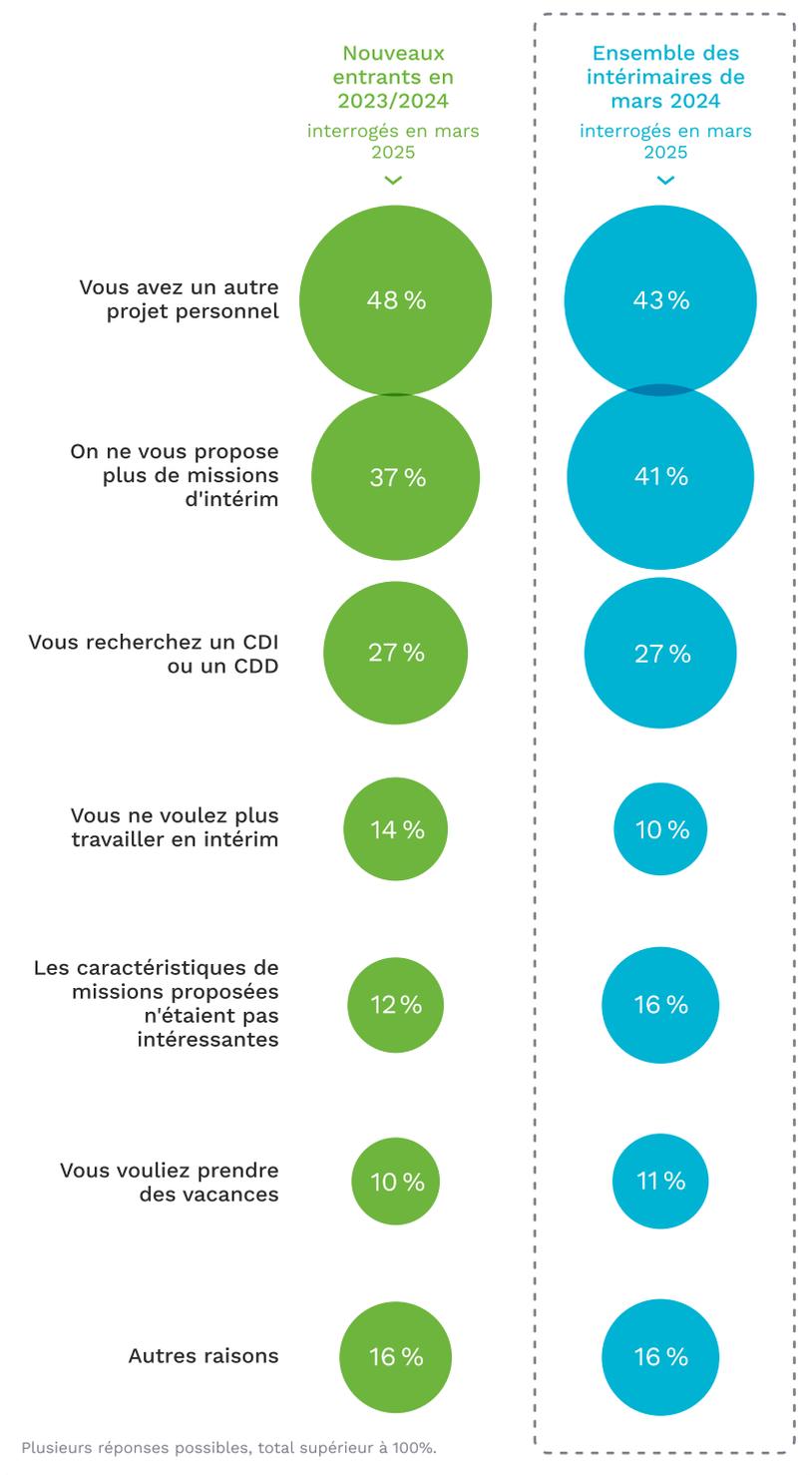
Si quitter l'intérim est majoritairement un choix (par la poursuite d'un autre projet), la proportion d'intérimaires invités à arrêter faute de mission est tout sauf marginale

QUESTION

Vous n'êtes plus intérimaire. Est-ce parce que...?

Population →  Nouveaux entrants  
 entrée en intérim : 2023/2024  
 en mission d'intérim : mars 2024  
 interrogés : mars 2025

Intérimaires de mars 2024  
 entrée en intérim : 2023/2024  
 en mission d'intérim : mars 2024  
 interrogés : mars 2025



**Les nouveaux entrants 2023-2024 expliquent majoritairement leur départ de l'intérim par un choix personnel : la poursuite d'un autre projet (48%, +3 points).**

**Chez l'ensemble des intérimaires, le projet personnel l'emporte également cette année (43%, +5 points), suivis de très près par une raison subie : l'absence de proposition de missions d'intérim (41%).**

**L'absence de proposition de missions comme facteur de départ gagne du terrain chez les nouveaux entrants, pourtant fraîchement arrivés, et devient assez clairement la deuxième raison de départ (37%, +3 points).**

# Contact

[contact@observatoire-interim-recrutement.fr](mailto:contact@observatoire-interim-recrutement.fr)

Tel : 01 55 07 85 61

Fax : 01 55 07 85 86

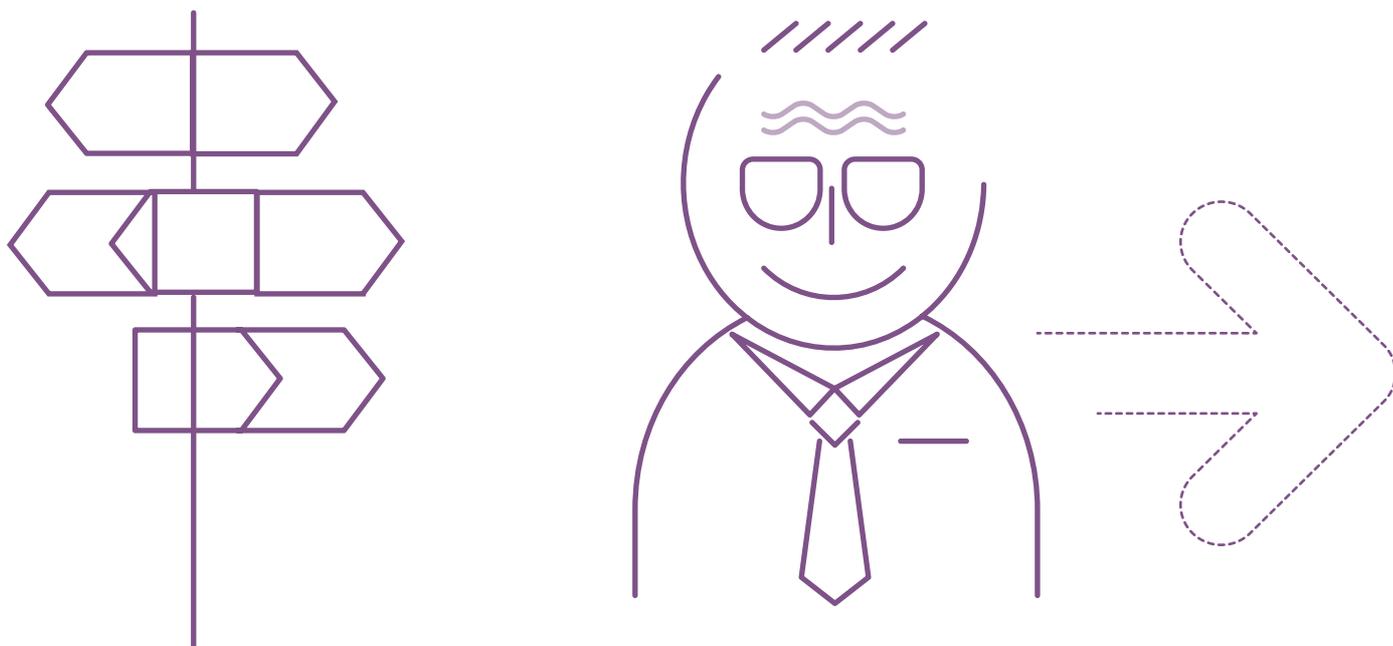
[www.observatoire-interim-recrutement.fr](http://www.observatoire-interim-recrutement.fr)

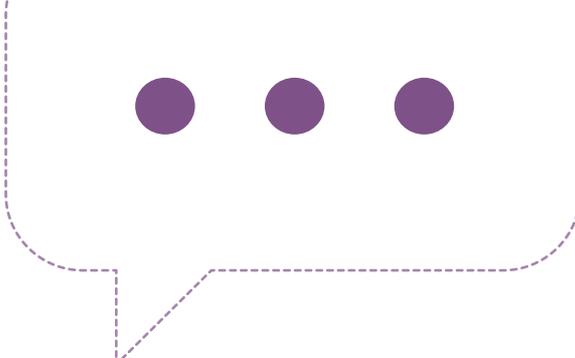
**O**BSERVATOIRE DE  
L'**I**NTÉRIM ET  
DU **R**ECRUTEMENT

JUILLET 2025

# Regards croisés sur l'intérim

## 3 | Seniors intérimaires





# Sommaire

**1**

**Motivations et entrée  
dans l'intérim**

**5**

**2**

**Niveau et évolution de l'activité  
dans l'intérim**

**8**

**3**

**Conditions de travail  
dans l'intérim**

**12**

**4**

**Projection  
dans l'avenir**

**18**



Do

EN MARS 2025, 1012 INTÉRIMAIRES SENIORS  
ONT ÉTÉ INTERROGÉS.

**1 012**

seniors intérimaires de 50 ans ou plus  
ayant réalisé au moins 35 heures en intérim



INTERROGÉS PAR  
TÉLÉPHONE PAR BVA

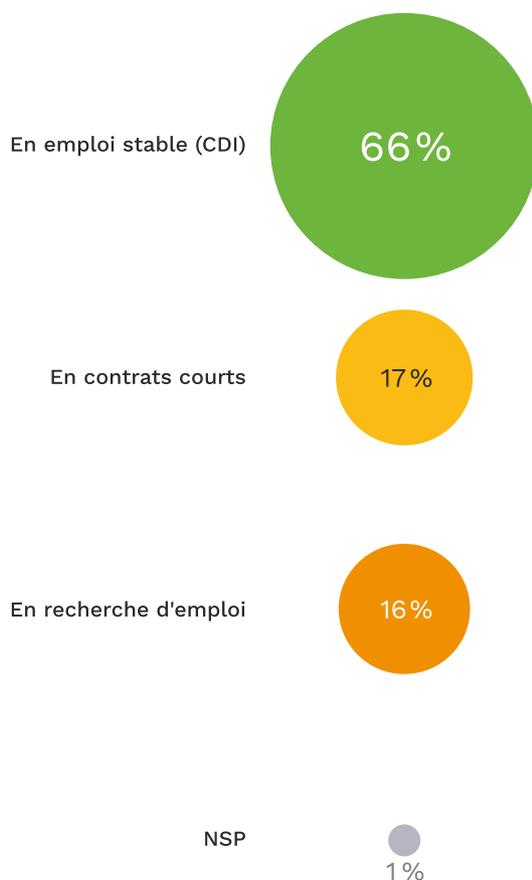
# 1

## Motivations et entrée dans l'intérim

Les deux tiers des intérimaires récents ont principalement occupé un emploi stable avant leur entrée dans l'intérim

### QUESTION

Entre le début de votre activité professionnelle et votre arrivée dans l'intérim, diriez-vous que vous avez été principalement...?



**66%**

des personnes ayant commencé l'intérim sur le tard (après leurs 39 ans) occupaient principalement un emploi stable par le passé.

**17%**

étaient en contrat court.  
16% en recherche d'emploi.

Pour les seniors ayant commencé l'intérim tardivement, cette forme d'emploi était majoritairement vue comme un bon moyen de travailler

QUESTION

Pour quelle(s) raison(s) vous-êtes-vous inscrit en intérim ?

Vous venez de perdre votre emploi et voulez retravailler tout de suite

46%

Vous espériez trouver un emploi permanent dans les entreprises ou l'on vous enverrait en mission

37%

Vous étiez en recherche d'emploi depuis longtemps

35%

Vous vouliez bénéficier d'une flexibilité plus importante

30%

Autre

13%

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.

QUESTION

Si vous étiez en recherche d'emploi depuis longtemps : depuis combien de temps (en années) étiez-vous demandeur d'emploi?



Répondants → Étaient à la recherche d'un emploi depuis longtemps lors de l'inscription en intérim (35%)

Depuis 1 an ou moins

70%

Depuis 2 à 4 ans

16%

Depuis 5 ans et plus

14%



46%

des seniors intérimaires récents ont choisi l'intérim parce qu'ils venaient de perdre un emploi et souhaitent retravailler tout de suite.

Pour les 35% qui étaient en recherche d'emploi depuis longtemps, ils étaient demandeurs d'emploi depuis en moyenne

1 an et 8 mois

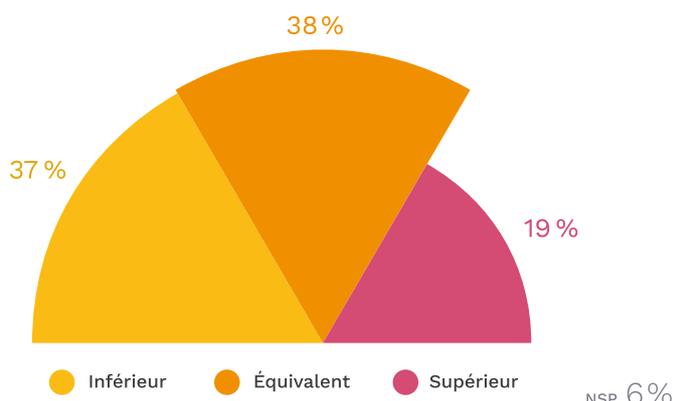
Pour un peu moins de deux tiers des intérimaires récents, l'entrée en intérim s'est accompagnée soit d'une hausse soit d'un maintien de leur niveau de qualification et de rémunération

QUESTION

Par rapport au dernier emploi que vous occupiez avant votre inscription au chômage, le niveau de qualification de votre premier poste en intérim était...?



Répondants → Étaient à la recherche d'un emploi depuis longtemps lors de l'inscription en intérim (35%)



38%

des intérimaires récents : le niveau de qualification de leur première mission en intérim était équivalent à celui de leur dernier emploi hors intérim.

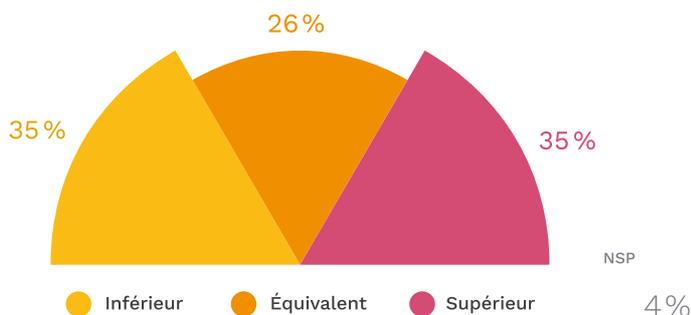
Pour à peu près autant (37%), le niveau de qualification était en revanche inférieur. Et pour seulement 19%, il était supérieur.

QUESTION

Par rapport au dernier emploi que vous occupiez avant votre inscription au chômage, votre niveau de rémunération en intérim était en moyenne...?



Répondants → Étaient à la recherche d'un emploi depuis longtemps lors de l'inscription en intérim (35%)



26%

des intérimaires récents : la rémunération de la première mission en intérim était équivalente à celle de leur précédent emploi hors intérim. Ils sont plus nombreux à dire que leur rémunération a augmenté (35%), mais aussi plus nombreux à dire qu'elle a baissé (35%).

# Quand les intérimaires récents choisissent le travail temporaire pour gagner en flexibilité, c'est principalement pour garder une activité en parallèle à leur retraite ou pour des raisons familiales

## QUESTION

Pour quelle raison principale souhaitez-vous avoir plus de flexibilité ?



Répondants → Voulent bénéficier d'une flexibilité plus importante lors de l'inscription en intérim (30%)

Pour cumuler emploi et retraite

30 %

Pour raisons familiales (aidants, enfants à charge)

29 %

Pour raisons de santé

15 %

Autre

25 %

Aucune / NSP

1 %

# 30%

des intérimaires récents ayant opté pour l'intérim pour plus de flexibilité mettent en avant leur souhait de cumuler emploi et retraite.

# 29%

A peu près autant (29%) ont fait ce choix pour des raisons familiales.

# 15%

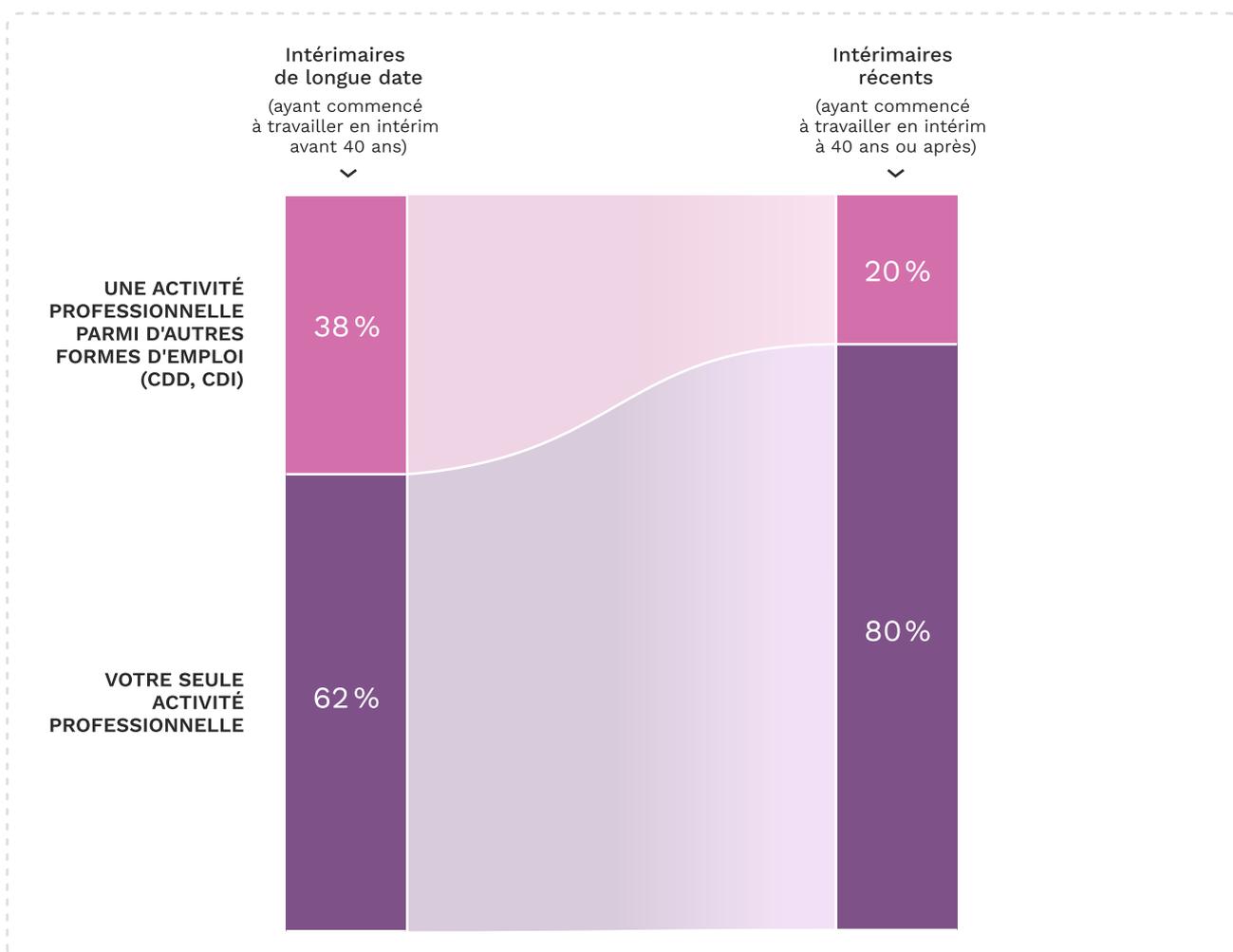
Seuls 15% l'ont fait pour des raisons de santé.

# Niveau et évolution de l'activité dans l'intérim

Pour 1 senior ayant commencé l'intérim en deuxième partie de carrière (40 ans et plus) sur 5, l'intérim n'est pas la seule activité professionnelle

## QUESTION

Depuis que vous avez commencé à travailler en intérim de façon régulière ou permanente, l'intérim est-il pour vous...?



Pour 62% des seniors intérimaires ayant commencé l'intérim avant leurs 40ans, le travail temporaire est (et a été) la seule activité professionnelle.

Pour 80% des seniors intérimaires ayant commencé l'intérim plus tardivement (à 40 ans ou après), le travail temporaire est désormais la seule activité professionnelle.

Attention cependant, les intérimaires de longue date sont interrogés sur une période plus étendue que les intérimaires récents.

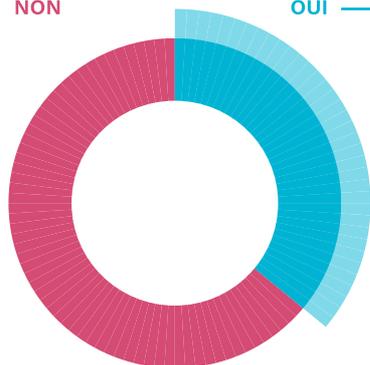
## Un peu plus d'un tiers des seniors intérimaires est amené à refuser des missions : principalement faute de disponibilité ou d'adéquation entre la mission et les attentes du salarié intérimaire

### QUESTION

Sur les 12 derniers mois, vous est-il arrivé de refuser des missions d'intérim ?

64%  
NON

36%  
OUI



# 36%

Au cours des douze derniers mois, un peu plus d'un tiers des intérimaires seniors (36%) a été amené à refuser une ou plusieurs missions.

Les principales raisons évoquées pour expliquer ce refus sont l'indisponibilité de l'intérimaire (déjà en mission : 47%) ou les caractéristiques de la mission qui ne correspondaient pas aux attentes de l'intérimaire (42%)

### QUESTION

Si vous avez refusé une ou plusieurs missions au cours des 12 derniers mois, pour quelles raisons ?

Vous travaillez déjà à ce moment-là

47%

Les caractéristiques de la mission ne vous convenaient pas

42%

La rémunération ne vous convenait pas

22%

Les conditions de travail ne convenaient pas à votre état de santé

20%

La qualification ne vous convenait pas

13%

Vous ne vouliez pas travailler à ce moment-là

12%

Autre raison

10%

NSP

1%

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.

## Lorsque l'activité en intérim passé 50 ans a tendance à diminuer, la raison principale évoquée est une baisse du nombre de missions proposées

### QUESTION

Si le niveau d'activité en intérim passé 50 ans a tendance à diminuer, quelles en sont les raisons ?



Répondants → Intérimaires dont l'activité a baissé passé 50 ans (13%)



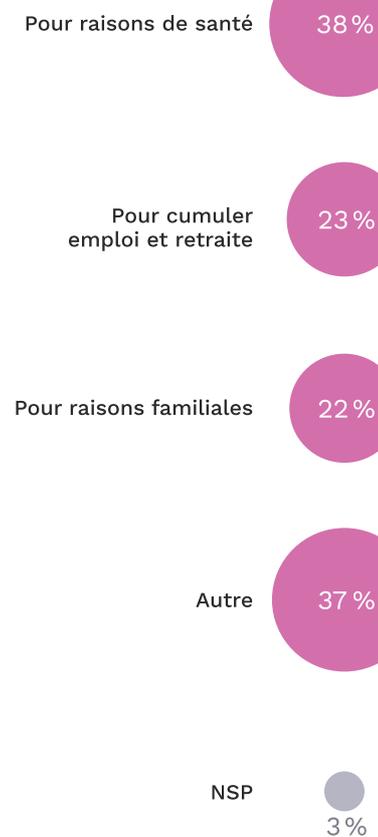
Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.

### QUESTION

Si le niveau d'activité en intérim passé 50 ans a tendance à diminuer parce que vous ne pouviez ou ne souhaitez pas travailler davantage, quelle(s) en sont les raisons ?



Répondants → Intérimaires dont l'activité a baissé passé 50 ans et qui ne voulaient ou ne pouvaient pas travailler davantage



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



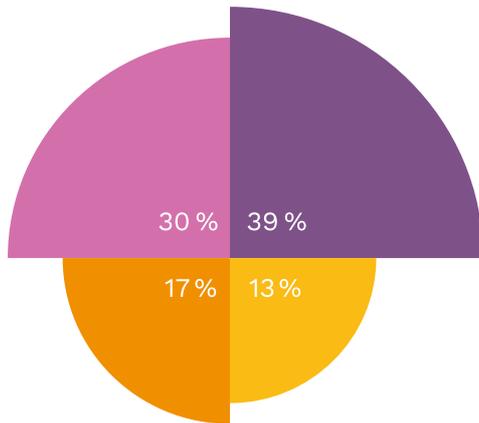
Pour 83% des intérimaires ayant connu une baisse de leur activité en intérim passé 50 ans, cette baisse serait subie : on leur propose moins de mission.

38% de ceux qui ont subi une baisse d'activité parce qu'ils ne voulaient pas ou ne pouvaient travailler davantage, l'expliquent par des raisons de santé.

## Plus des deux tiers des seniors intérimaires estiment que l'âge constitue un atout ou un élément neutre de leurs candidatures

### QUESTION

Dans le cadre de vos candidatures auprès des entreprises utilisatrices, avez-vous le sentiment que votre âge constitue... ?



- Plutôt un atout
- Un aspect totalement neutre dans vos candidatures
- Soit un atout soit un frein en fonction des entreprises
- Plutôt un frein



# 30%

Pour 30% des seniors intérimaires, être âgé constitue plutôt un atout dans une candidature.

De façon spontanée, les seniors intérimaires impactés négativement par leur âge évoquent :  
à 41% les a priori des entreprises sur les capacités des seniors.

### QUESTION

Pour quelles raisons pensez-vous que votre âge constitue un frein dans vos candidatures ?



Répondants → Intérimaires pour lesquels la séniorité peut constituer un frein (17%)

Pour des a priori sur les capacités et qualités des seniors en général (énergie, santé, performance, compétences)

41%

Parce que les entreprises ne veulent pas s'investir dans l'embauche de personnes âgées (salaires, formation, retraite...)

25%

Parce que les entreprises préfèrent embaucher des jeunes

25%

Pour des raisons de santé, de handicap réels, que connaît le répondant

15%

Parce que les personnes âgées ne sont pas mises en avant / valorisées dans la société

1%

Parce que les entreprises, les RH ne veulent pas / ne recrutent pas les personnes âgées

1%

Autre raison

7%

NSP

2%

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.

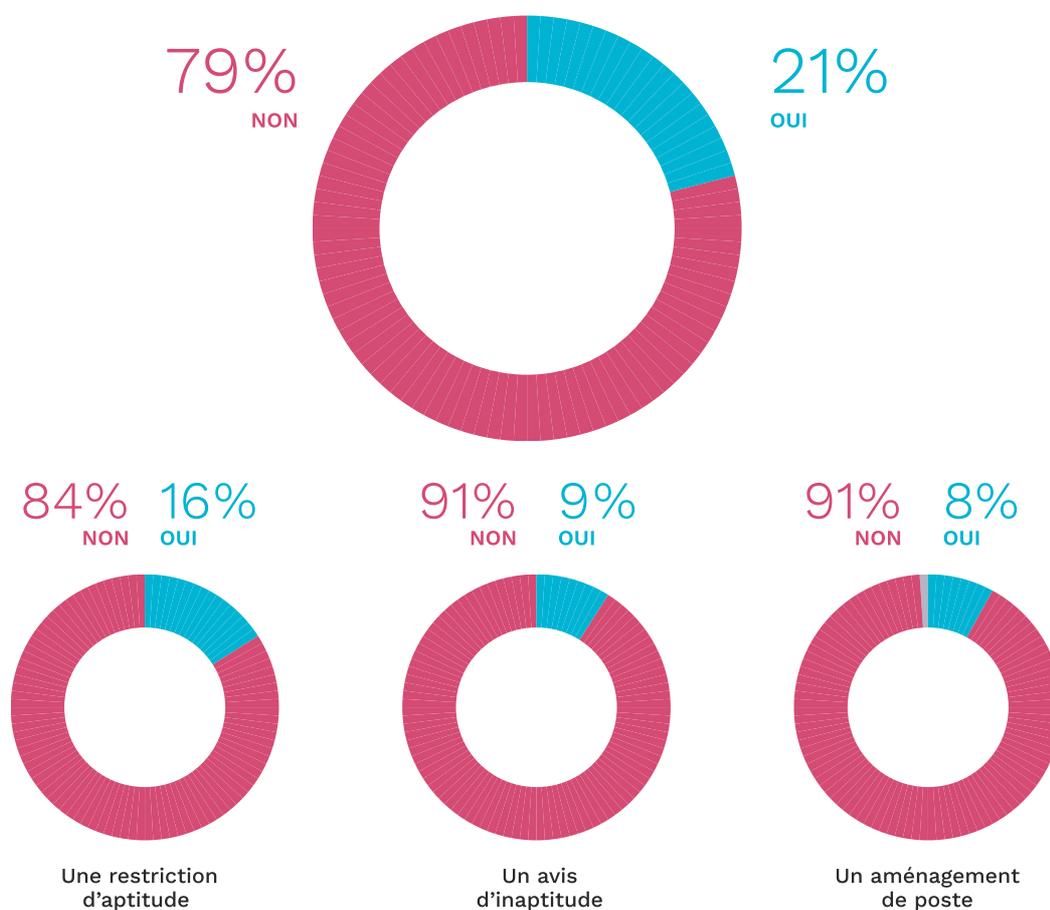
## Conditions de travail dans l'intérim

Au cours des deux dernières années 16% des seniors intérimaires se sont vu délivrer une restriction d'aptitude ; moins d'1 sur 10 un avis d'inaptitude ou un aménagement de poste

### QUESTION

Depuis 2 ans, avez-vous déjà connu, suite à un examen médical...?

Au global, 21% ont connu au moins une restriction ou un aménagement



Au cours des deux dernières années, 16% des seniors intérimaires se sont vu délivrer une restriction d'aptitude à l'occasion d'un examen médical.

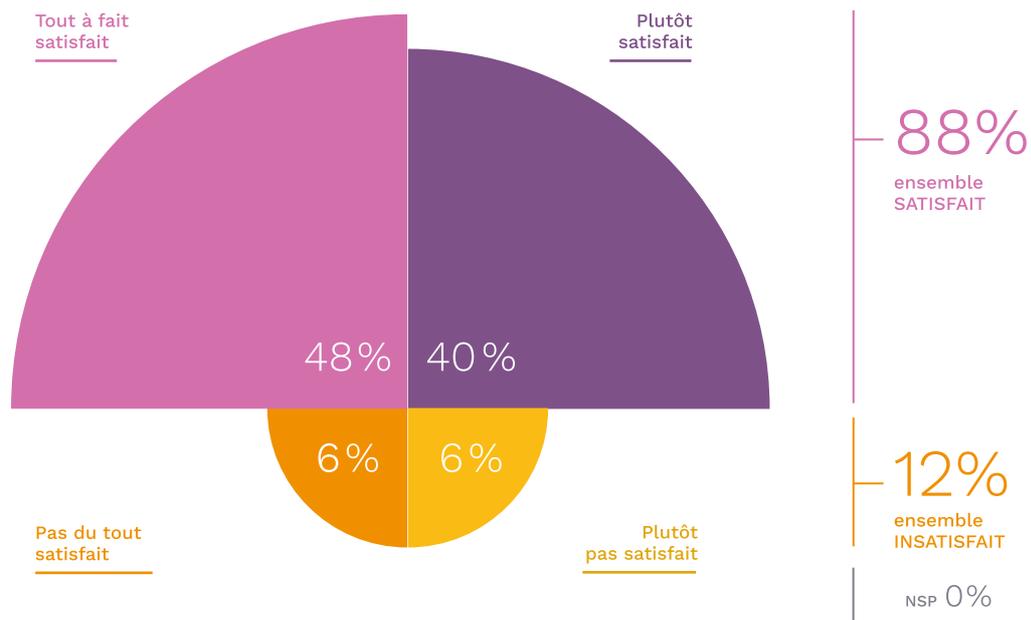
9% un avis d'inaptitude.  
8% un aménagement de poste.

Au global, 21% ont connu au moins une restriction ou un aménagement suite à un examen médical.

## Une très large majorité des seniors intérimaires apprécie leurs relations avec les agences d'emploi

### QUESTION

Concernant les relations avec votre ou vos agences d'emploi, vous êtes globalement...?



# 88%

des seniors intérimaires sont satisfaits des relations avec leur(s) agence(s), dont 48% de «tout à fait satisfaits».

Les seniors se montrent particulièrement satisfaits, en comparaison avec le niveau de satisfaction mesuré sur l'ensemble des intérimaires (80%, cf Études Regards croisés, volet Image)

Les attentes des seniors à l'égard des agences sont plurielles. "Valoriser les compétences des seniors intérimaires sur le marché du travail" se distingue particulièrement

QUESTION

Quels sont les besoins particuliers liés à votre âge dans vos relations avec votre ou vos agences d'emploi ?

Valoriser vos compétences sur le marché du travail

41%

Avoir une attention accrue à l'évolution de vos compétences, la formation

25%

Vous conseiller pour la préparation de la retraite

23%

Davantage promouvoir votre profil / vos candidatures

22%

Avoir une attention accrue aux conditions de travail des missions proposées

21%

Vous redonner confiance en vous sur le marché de l'emploi

19%

Autre besoin

2%

Vous n'avez pas de besoin particulier

15%

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.

QUESTION

À quels aspects des conditions de travail êtes-vous particulièrement attentifs ?



Répondants →

Intérimaires portant une attention accrue aux conditions de travail (21%)

Éloignement

56%

Pénibilité

51%

Horaires

37%

Autres

2%

NSP

1%

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



41%

des seniors intérimaires attendent que les agences valorisent leurs compétences sur le marché du travail.

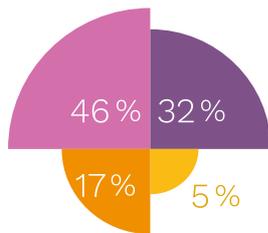
Si les intérimaires intéressés se montrent plutôt satisfaits de la prise en compte par les agences des conditions de travail en lien avec leur âge, des marges de progrès existent, particulièrement dans la prise en compte de la pénibilité

QUESTION

Avez-vous dans les faits le sentiment que votre ou vos agences d'emploi prennent bien en compte les besoins particuliers liés à votre âge ?

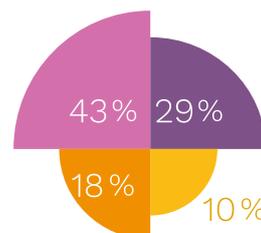


Répondants → Intérimaires portant une attention accrue aux conditions de travail (21%)



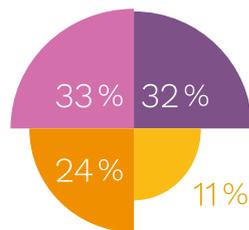
Horaires

78%  
ensemble  
« oui »



Éloignement

72%  
ensemble  
« oui »



Pénibilité

65%  
ensemble  
« oui »

- Tout à fait
- Plutôt
- Plutôt pas
- Pas du tout

Chez les intérimaires attentifs à aux conditions de travail suivantes :

78 %

ont le sentiment que leur(s) agence(s) prennent bien en compte les horaires

72 %

qu'elles prennent bien en compte l'éloignement

65 %

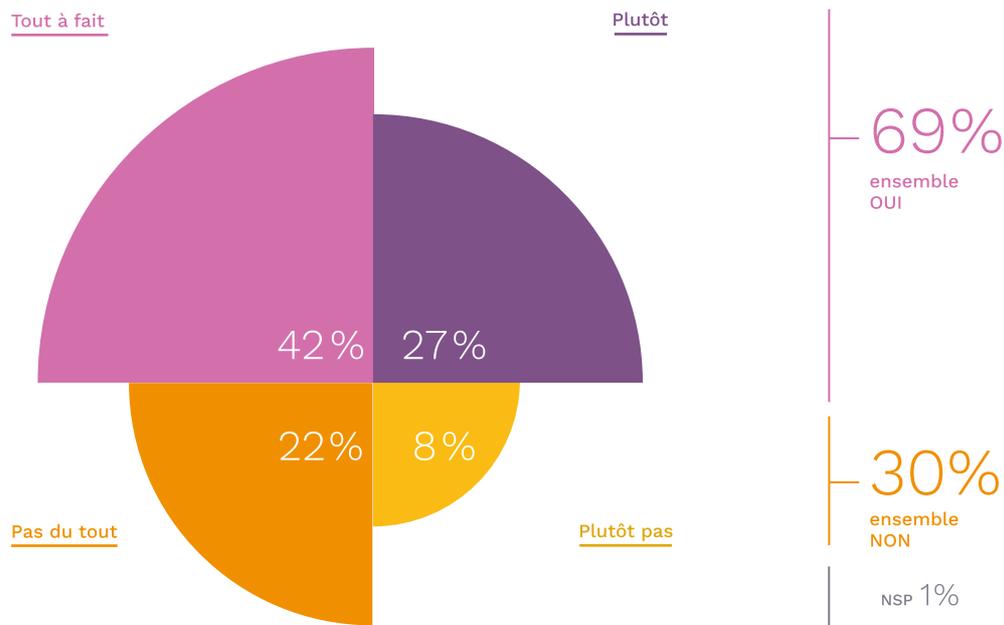
qu'elles prennent bien en compte la pénibilité



## 30% des seniors intérimaires estiment que leurs compétences sont insuffisantes en matière de numérique dans le cadre de leurs missions

### QUESTION

Concernant le numérique et les nouvelles technologies, estimez-vous que vos compétences sont suffisantes par rapport à vos missions ?



# 42%

des seniors intérimaires estiment que leurs compétences en matière de numérique et de nouvelles technologies sont «tout à fait» suffisantes par rapport à leurs missions.

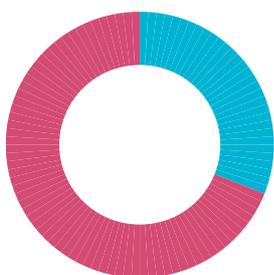
30% les jugent en revanche insuffisantes au regard de leurs missions.

## Les formations s'avèrent plutôt rares chez les seniors ; particulièrement celles visant à les accompagner en matière de compétences

### QUESTION

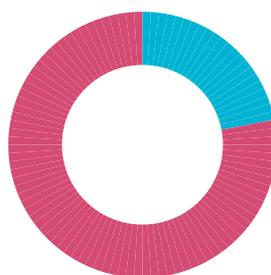
Depuis que vous avez eu 50 ans, et en tant qu'intérimaire, avez-vous bénéficié de formations de type...?

Formations réglementaires



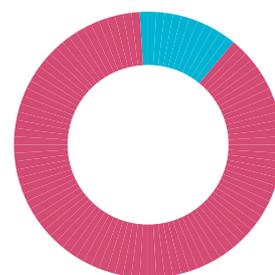
69% NON  
31% OUI

Formations de perfectionnement sur votre métier



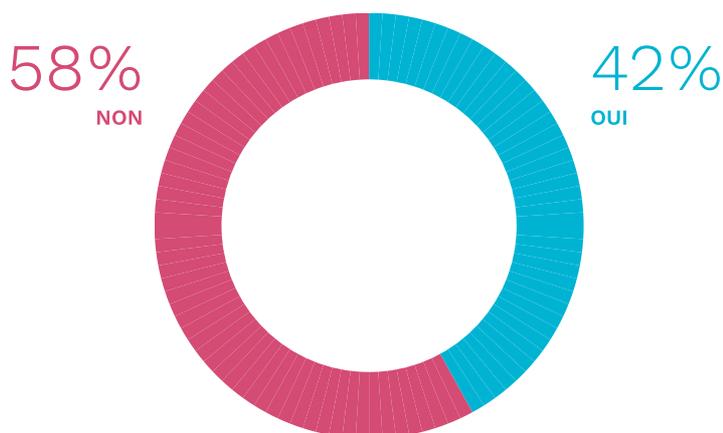
78% NON  
22% OUI

Formations d'évolution vers un autre métier



89% NON  
11% OUI

Au global, 42% ont suivi au moins une formation



Seuls 31% des seniors intérimaires disent avoir suivi des formations réglementaires depuis leurs 50 ans.

Ils sont moins nombreux à en avoir bénéficié pour se perfectionner sur leur métier (22%) ou pour évoluer vers un autre métier(11%).

Au global, 42% ont suivi au moins une formation

Pour les seniors intérimaires, la fin de carrière est majoritairement envisagée dans l'intérim et sur un rythme de travail complet et continu

## QUESTION

Pour la suite et la fin de votre parcours professionnel, vous pensez... ?

Continuer à travailler en intérim exclusivement

47%

Continuer à travailler en intérim en plus d'autres formes d'emploi

25%

Arrêter l'intérim et travailler uniquement dans d'autres formes d'emploi plus pérennes

27%

NSP

1%

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.

## QUESTION

Quel rythme de travail souhaiteriez-vous dans les mois et années à venir ?

Travailler à temps complet et en continu

63%

Travailler à temps complet mais avec des périodes non travaillées entre vos missions

15%

Travailler à temps partiel mais en continu

11%

Travailler à temps partiel avec des périodes non travaillées entre vos missions

10%

NSP

1%

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.

72%

des seniors intérimaires envisagent de continuer en intérim jusqu'à la fin de leur carrière.

Par ailleurs, 63% souhaiteraient (continuer à) travailler à temps complet et en continu pour les mois et années à venir. 36% souhaiteraient a contrario travailler avec plus de flexibilité : de manière discontinue et/ou en temps partiel.

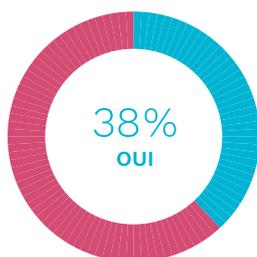
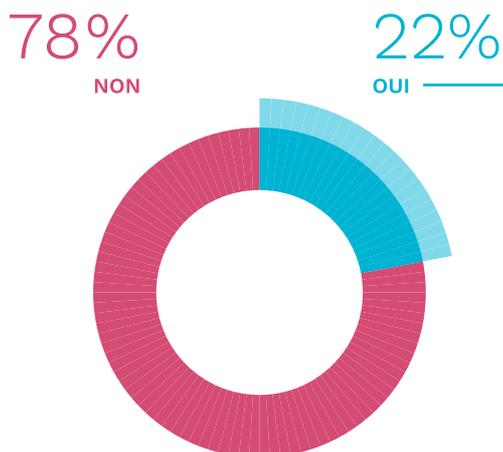
2 seniors intérimaires sur 10 sont en situation de cumul «emploi-retraite». Ce choix est majoritairement motivé par le souhait de jouir d'un complément de revenu, puis par la volonté de poursuivre une occupation

QUESTION

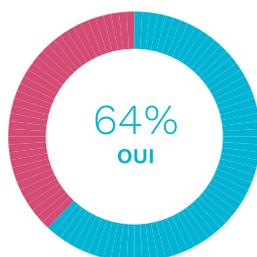
Êtes-vous actuellement en situation de cumul «emploi-retraite» ?

QUESTION

Pour quelles raisons travaillez-vous en plus de votre retraite ?



Agé de 60-64 ans



Agé de 65 ans et plus

Avoir un complément de revenu

63%

Vous occuper, garder une activité

40%

Continuer à travailler du fait de l'intérêt de votre emploi

18%

Attendre de ne plus avoir de personnes à charge

11%

Attendre le départ à la retraite de votre conjoint

11%

Autre raison

9%

NSP

4%

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



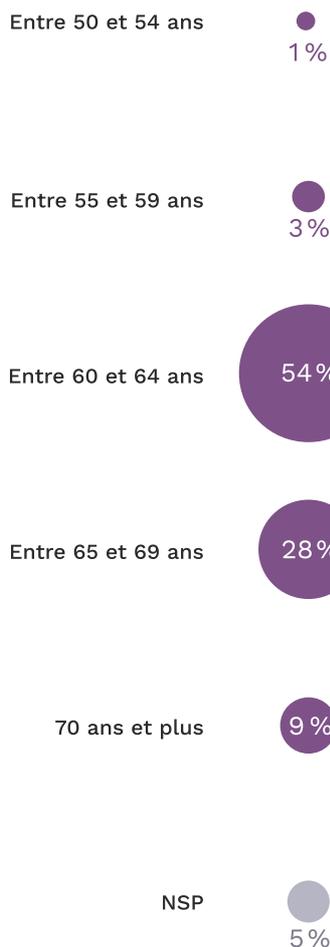
**22%**

des seniors intérimaires sont en situation de cumul «emploi-retraite»

En moyenne, les seniors intérimaires envisagent de partir en retraite à 64 ans ; ils sont très peu à avoir déjà réalisé une évaluation précise du montant de leur pension

QUESTION

À quel âge pensez-vous partir en retraite ?

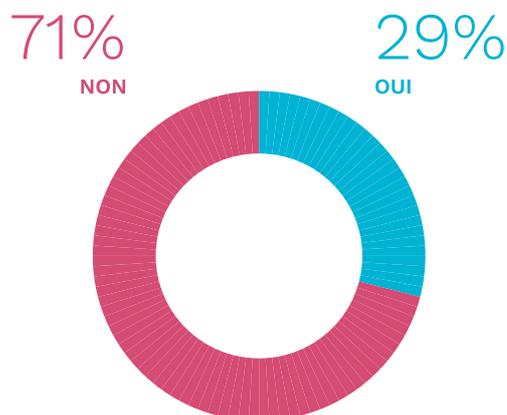


Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.

**Âge moyen  
64 ans**

QUESTION

Avez-vous réalisé une évaluation précise du montant de votre pension à ce jour ?



Pour les intérimaires seniors n'ayant pas encore pris leur retraite, l'âge moyen de départ en retraite envisagé est de 64 ans, soit l'âge légal des catégories sédentaires.

Par ailleurs, seuls 29% ont déjà réalisé une évaluation précise du montant de leur pension.

Bien qu'il n'y ait pas de profonde différence, l'âge moyen de départ en retraite croît légèrement avec le niveau de CSP

**QUESTION** À quel âge pensez-vous partir en retraite ?



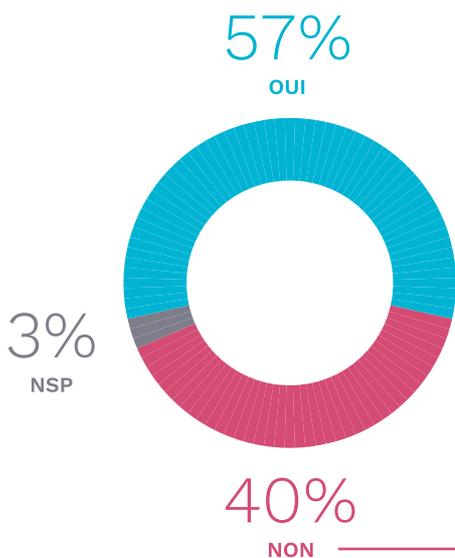
**4 intérimaires sur 10 envisagent d'interrompre leur carrière avant d'avoir atteint les conditions d'une retraite à taux plein ; un choix majoritairement contraint**

**QUESTION**

À cet âge-là, remplirez-vous les conditions pour bénéficier d'une retraite à taux plein ?



Répondants → Intérimaires qui ne sont pas en situation de cumul « emploi-retraite » (78%)



**40%**

des intérimaires envisagent de partir en retraite avant d'avoir réussi à remplir les conditions nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Ce départ «anticipé» est motivé à 33% pour des questions de santé ou de pénibilité, à 21% par des obligations familiales et à 12% par des conditions de travail jugées insatisfaisantes.

**QUESTION**

Pour quelle raison envisagez-vous malgré cela de prendre votre retraite ?



Répondants → Intérimaires envisageant de partir avant d'avoir rempli les conditions d'une retraite à taux plein



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.

54% des intérimaires pourraient envisager de cumuler emploi et retraite ; pour des raisons financières (principalement), mais également pour garder une occupation

QUESTION

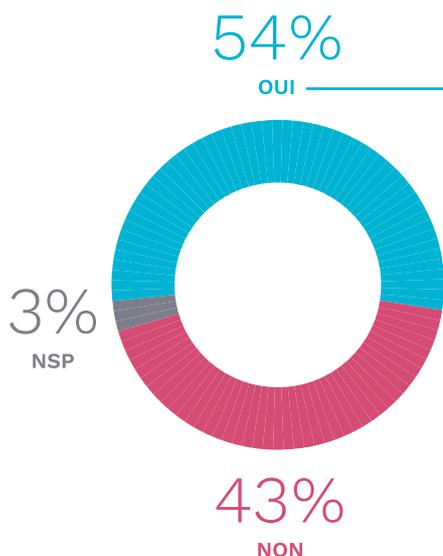
Lorsque vous partirez en retraite, envisagez-vous de conserver une activité professionnelle (cumul emploi-retraite) ?

QUESTION

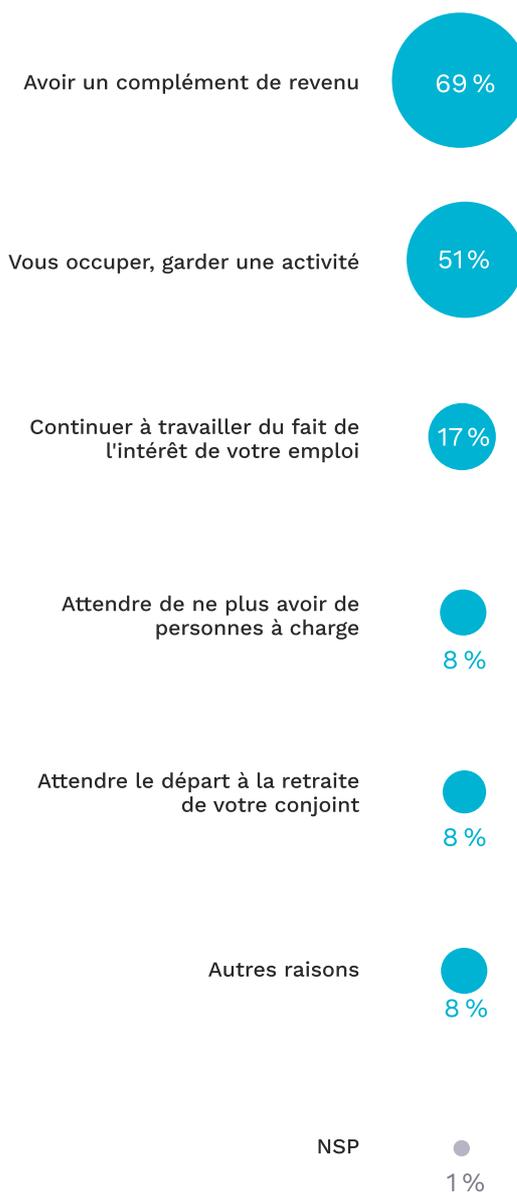
Pour quelle raison envisagez-vous malgré cela de prendre votre retraite ?



Répondants → Intérimaires qui ne sont pas en situation de cumul « emploi-retraite » (78%)



Répondants → Intérimaires envisageant à l'avenir de cumuler emploi et retraite



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



**54%**

des intérimaires pourraient envisager au moment de partir en retraite une situation de cumul «emploi-retraite».

Chez les intérimaires intéressés par cette possibilité, la principale motivation serait d'ordre financier : avoir un complément de revenu (69%).

# Contact

[contact@observatoire-interim-recrutement.fr](mailto:contact@observatoire-interim-recrutement.fr)

Tel : 01 55 07 85 61

Fax : 01 55 07 85 86

[www.observatoire-interim-recrutement.fr](http://www.observatoire-interim-recrutement.fr)

**O**BSERVATOIRE DE  
L'**I**NTÉRIM ET  
DU **R**ECRUTEMENT